

Rapport annuel

2004 | 2005



S é n a t d u C a n a d a

Données de catalogage avant publication (Canada)

Rapport annuel 2004-2005 du Sénat du Canada

Publié sous la direction du Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche

ISBN 0-662-70817-2

Y6-2005F-PDF

© Le Sénat du Canada

Distribué par la Direction des communications du Sénat du Canada.

1-800-267-7362

Carte du Canada sur les pages 14 et 15 : L'Atlas du Canada (Ressources naturelles Canada)



Je suis heureux de présenter le *Rapport annuel 2004-2005 du Sénat du Canada* pour la période allant de la 37^e à la 38^e législature. Ce rapport, le quatrième du genre à être présenté par le Sénat, s'est jusqu'ici avéré un outil précieux pour toutes les personnes qui s'intéressent au travail de notre institution.

Que les projets de loi émanent de la Chambre des communes ou du Sénat, il est du devoir des parlementaires de présenter aux Canadiens et aux Canadiennes des lois représentatives des valeurs qui nous tiennent à cœur en tant que nation.

Nos sénateurs sont des hommes et des femmes issus de tous les horizons professionnels. Ils comptent dans leurs rangs des dirigeants autochtones, des gens d'affaires, des journalistes, des artistes, des agriculteurs, des avocats, des militants sociaux, des médecins et des enseignants, qui possèdent une expertise dans un nombre infini de domaines.

En raison de la nature de leur mandat, les sénateurs sont capables d'étudier en profondeur des questions d'intérêt public, sans les restrictions reliées à l'esprit partisan. Ils mettent leur riche expérience, leur expertise et leur énergie à contribution pour s'acquitter du rôle que leur confère la Constitution à titre de législateurs et défendent avec passion les dossiers qui préoccupent les Canadiens et les Canadiennes.

Les comités sénatoriaux ont été très actifs, comme en témoignent les 1 249 témoins entendus en 530,2 heures de séances et les 113 rapports produits sur des questions comme le développement et la commercialisation de produits agricoles, agroalimentaires et forestiers à valeur ajoutée sur les marchés national et international; l'état actuel du régime financier canadien et international; le changement climatique et le Défi d'une tonne; les allocations de quotas et les retombées économiques pour les pêcheurs du Nunavut et du Nunavik de même que les questions relatives aux droits de la personne.

Le Sénat se réjouit de la nomination de Jean T. Fournier au poste de conseiller sénatorial en éthique. Le Bureau du conseiller sénatorial en éthique a été créé en 2004 par suite de l'adoption du projet C-4, *Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (conseiller sénatorial en éthique et commissaire à l'éthique) et certaines lois en conséquence*.

Les sénateurs participent aussi aux activités des associations interparlementaires et internationales qui représentent les intérêts du Canada à l'étranger.

Mes collègues et moi-même espérons que le présent rapport vous donnera une meilleure idée des questions importantes analysées et débattues par les sénateurs au nom des Canadiens afin de contribuer à l'évolution constante du Canada comme société ouverte, pacifique et tournée vers l'avenir.

*Le Président du Sénat,
L'honorable Dan Hays*





Soucieux de respecter des pratiques exemplaires, le Sénat du Canada s'engage à veiller à ce que l'argent des contribuables soit utilisé judicieusement. Le Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration joue le rôle de chien de garde et s'assure que les deniers publics sont dépensés de manière responsable.

Au cours de la dernière année, les gestionnaires du Sénat ont travaillé en collaboration avec le Comité afin d'examiner en profondeur bon nombre de leurs pratiques administratives. Cet examen, effectué en vue de l'approbation des dépenses du Sénat pour l'exercice 2005-2006, a permis d'identifier des points à améliorer et des moyens novateurs de faire des économies.

Le Comité de la régie interne a créé la Direction de la planification stratégique et l'a chargée d'un projet de modernisation des pratiques de gestion. Cette direction a établi des indicateurs et des mesures du rendement dans divers secteurs et poursuivra ce projet au cours de la prochaine année.

En 2004-2005, l'Administration du Sénat, en collaboration avec le Comité de la régie interne, a obtenu des résultats sur plusieurs fronts. Nous sommes fiers du personnel du Sénat et des employés de l'Administration du Sénat qui nous offrent un appui solide et nous sommes également fiers de participer aux efforts en vue d'accroître la confiance des Canadiens et des Canadiennes dans leurs institutions parlementaires et gouvernementales grâce à une plus grande transparence et à une meilleure reddition de comptes.

*Le président du Comité permanent de la régie interne,
des budgets et de l'administration,
Le sénateur George J. Furey, c.r.*



L'Administration du Sénat appuie le travail des 105 sénateurs canadiens, contribue au fonctionnement harmonieux de l'institution et met à la disposition des sénateurs les services et la mémoire institutionnelle dont ils ont besoin pour s'acquitter du rôle imparti au Sénat en vertu de la Constitution. L'Administration du Sénat fournit aux sénateurs des services en matière de droit, de procédure parlementaire, de ressources humaines, de gestion des finances, de communications, de gestion de l'information, d'infrastructure et de sécurité.

Malgré la riche histoire de l'institution et la forte influence de la tradition sur la culture institutionnelle, l'Administration du Sénat s'efforce de mettre en œuvre des pratiques de gestion modernes, responsables et efficaces.

En 2004-2005, l'Administration du Sénat a continué de peaufiner les indicateurs du rendement des activités pour faire en sorte qu'ils soient directement liés aux objectifs de l'institution en ce qui concerne l'instauration d'un solide cadre de responsabilisation et de présentation des rapports; l'investissement dans une gestion raisonnée des ressources humaines; l'établissement de communications efficaces et efficientes à l'interne et avec les Canadiens; la mise à profit de la technologie et l'amélioration des services législatifs.

Le 6 mai 2004, le Sénat a adopté le *Règlement administratif du Sénat*, qui complète le *Règlement du Sénat* régissant la procédure et fait pareillement autorité. Le *Règlement administratif* est une codification des principes et des règles de base qui régissent l'administration interne du Sénat ainsi que la répartition et l'utilisation des ressources.

Les sénateurs et le personnel peuvent obtenir des avis et un appui sur un vaste éventail de questions pour faciliter leur travail. Des consultations régulières ont lieu auprès d'autres assemblées législatives au Canada et à l'étranger de même qu'auprès de la fonction publique, et la sensibilisation du public et des différents intervenants au travail du Sénat demeure une priorité.

L'entente conclue en mars 2005 concernant la nouvelle convention collective des greffiers législatifs du Sénat a été ratifiée le 4 avril 2005. Il s'agit du premier règlement négocié depuis la levée du gel des négociations en 1998. Les négociations antérieures avaient finalement abouti à l'arbitrage.

On a procédé à un exercice de conversion de la classification qui a permis d'examiner et de mettre à jour toutes les descriptions de travail de l'Administration, puis d'établir une norme de classification et une échelle salariale communes.

Il y a encore de nombreuses autres initiatives qui sont décrites dans les pages qui suivent. Nous sommes fiers de travailler au Sénat et nous vous invitons à lire le présent rapport pour en apprendre davantage sur nous et sur nos réalisations en 2004-2005.

Le greffier du Sénat et greffier des Parlements,
Paul C. Bélisle

Table des matières

1	Au service des Canadiens et des Canadiennes	1
	Questions délicates – réponses réfléchies	2
	Sujets abordés dans les rapports et les études spéciales déposés par les comités sénatoriaux en 2004-2005	3
	Rôle législatif	4
	Rôle d'enquête	5
	Rôle de représentation	5
	Le Sénat 2004-2005 en chiffres	6
	Les sénateurs au 31 mars 2005	7
	Liste des sénateurs par province et territoire au 31 mars 2005	14
2	Le Sénat et la législation	18
	Étude de la législation d'initiative ministérielle	20
	Les projets de loi du gouvernement (Sénat)	20
	Les projets de loi d'intérêt public émanant d'un sénateur	21
	Les projets de loi d'intérêt privé émanant d'un sénateur	22
	Les projets de loi d'intérêt public émanant de députés	23
	Les projets de loi du gouvernement émanant de la Chambre des communes	23
	Sanction royale	26
	Étude de la législation d'initiative ministérielle	27
	Étude de la législation d'initiative parlementaire	27
	Projets de loi d'intérêt public et projets de loi d'intérêt privé	27
3	Les comités sénatoriaux – Au cœur du travail du Sénat	28
	Les comités sénatoriaux	30
	Liste des rapports de comités	39

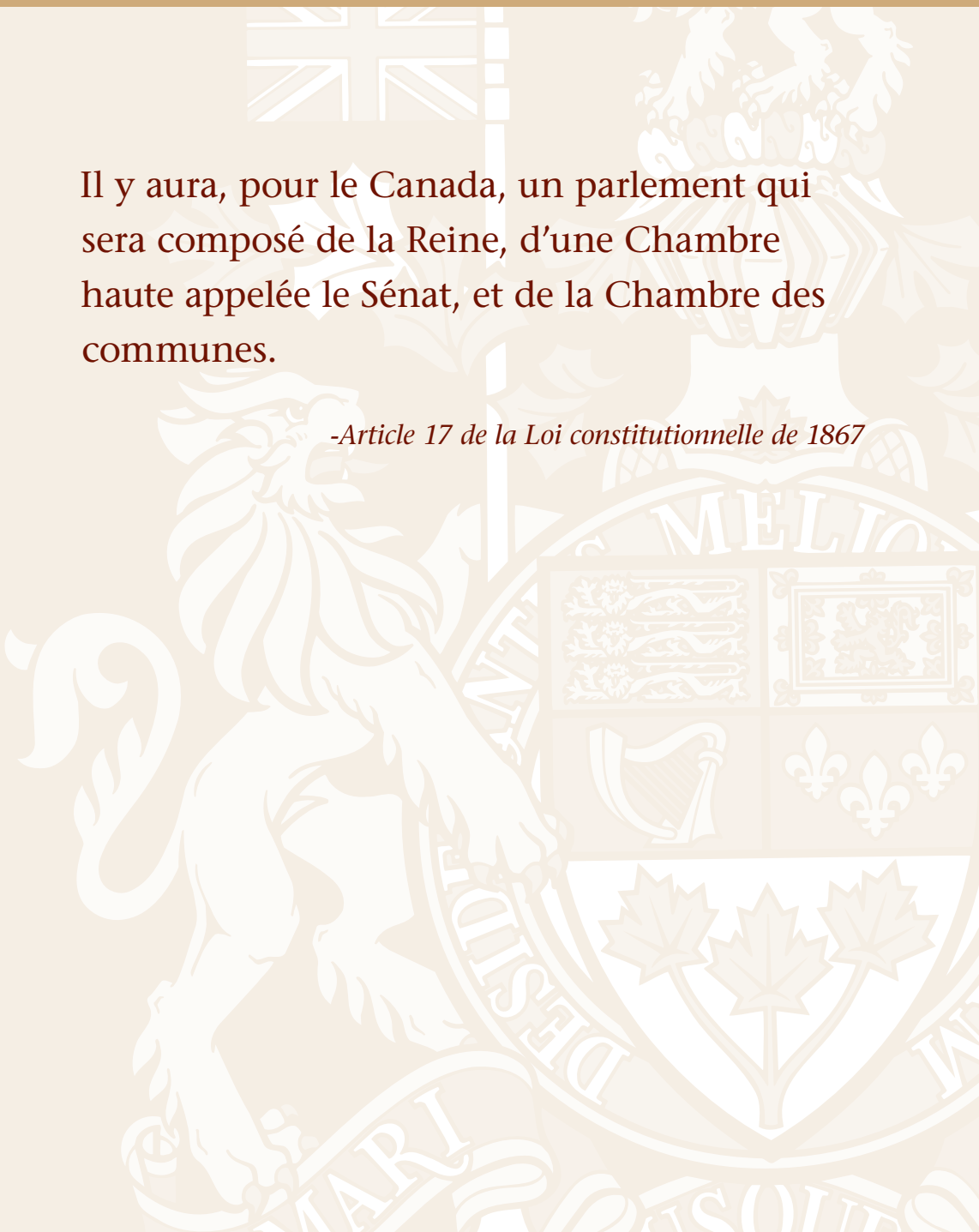




4	Activités du Sénat	40
	Les jeunes et le Sénat	42
	Le Sénat à l'école et sur le Web	43
	Souvenons-nous.....	43
	Accueillir les visiteurs de l'étranger au Canada	44
	Promotion des relations avec d'autres parlements	45
5	Administration du Sénat	46
	Principaux engagements	48
6	Les états financiers du Sénat en date du 31 mars 2005	54
7	Comment nous joindre	58
8	Annexes	62
	Annexe A – Décisions du Président	64
	Annexe B – Membres des comités sénatoriaux en date du 31 mars 2005	68
	Annexe C – Glossaire de terminologie parlementaire	75

1 Au service des Canadiens et des Canadiennes





Il y aura, pour le Canada, un parlement qui sera composé de la Reine, d'une Chambre haute appelée le Sénat, et de la Chambre des communes.

-Article 17 de la Loi constitutionnelle de 1867



Questions délicates – réponses réfléchies

Le débat est l'une des caractéristiques fondamentales de toute démocratie. Les régimes démocratiques reconnaissent aux citoyens le droit fondamental de contester, de questionner, d'analyser, de s'opposer, d'échanger des idées et de proposer des solutions de rechange au gouvernement au pouvoir sur les questions de politiques qui les touchent.

Lorsque les citoyens ne peuvent traiter directement avec le gouvernement, ce sont leurs représentants qui le font à leur place. La Constitution du Canada fait une place importante aux dispositions visant à garantir aux régions une représentation égale au Sénat et aux minorités du Canada le droit d'être représentées par les sénateurs.

Les sénateurs canadiens posent des questions, écoutent, analysent, discutent et font rapport sur des enjeux importants pour des millions de Canadiens et de Canadiennes.

Au cours de la dernière législature (2000-2004), le Sénat a apporté 36 amendements à 13 projets de loi, ce qui représente un peu plus de 10 p. 100 de l'ensemble des projets de loi adoptés par la Chambre des communes (13 sur 124) au cours de cette période. Depuis 1993, le Sénat a apporté 122 amendements à 37 projets de loi.

La Chambre des communes souscrit généralement aux amendements apportés par le Sénat. Depuis 1993, elle a approuvé 89 p. 100 des amendements proposés par le Sénat (109 sur 122). Sur les 36 amendements proposés au cours de la dernière législature, seuls trois ont été rejetés par la Chambre des communes et un a fait l'objet d'un compromis.

Les comités sénatoriaux recueillent les témoignages, souvent très étayés, des groupes et particuliers qui sont directement visés par le projet de loi à l'étude. Les groupes qui n'ont peut-être pas eu l'occasion d'exprimer leurs préoccupations à propos du projet de loi à l'étude à la Chambre des communes s'adressent au Sénat pour se faire entendre. En prêtant ainsi l'oreille aux réflexions des Canadiens et des Canadiennes sur les projets de loi en voie d'adoption, le Sénat s'acquitte d'une part importante de son rôle qui consiste à jeter un « second examen objectif » sur le processus législatif.

Les travaux de comités qui ont eu le plus de résonance sur la Colline du Parlement au cours des 10 dernières années émanaient tous du Sénat. Le rapport de Michael Kirby sur les soins de santé, dont la préparation s'est étalée sur trois ans, a donné le ton au débat. Le rapport de Colin Kenny sur la défense, qui réclame avec insistance le rapatriement pur et simple des troupes déployées à l'étranger jusqu'à ce que la mission des forces armées soit redéfinie ici même au pays, était un appel à l'aide qui n'a laissé personne indifférent. Le rapport de Leo Kolber sur les fusions bancaires, qui recommande d'autoriser ces fusions, a été produit en un temps record de six semaines.

*(Montreal Gazette – L. Ian MacDonald
8 décembre 2004)*



Voici quelques-uns des sujets abordés dans les rapports et les études spéciales déposés par les comités sénatoriaux en 2004-2005 :

- L'état actuel et les perspectives d'avenir de l'agriculture et des forêts au Canada
- Le développement et la commercialisation de produits agricoles, agroalimentaires et forestiers à valeur ajoutée sur les marchés national et international
- Les obligations internationales du Canada en ce qui a trait aux droits et libertés des enfants
- Les questions relatives aux droits de la personne
- La nécessité d'une politique nationale sur la sécurité
- L'examen du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile
- Les services et les avantages offerts aux anciens combattants
- Les dons de bienfaisance au Canada
- L'état actuel de systèmes financiers national et international
- Le changement climatique et le Défi d'une tonne
- Les questions concernant la santé mentale et la maladie mentale
- L'état actuel des industries de médias canadiennes
- Les allocations de quotas et les retombées économiques pour les pêcheurs du Nunavut et du Nunavik
- La participation des collectivités et des entreprises autochtones aux activités de développement économique au Canada
- Les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho
- Les biens fonciers matrimoniaux situés dans les réserves
- Les pouvoirs en matière d'imposition foncière des Premières nations et la constitution de la Commission de la fiscalité des Premières nations
- Les défis en matière de développement et de sécurité auxquels fait face l'Afrique
- L'application de la *Loi sur les langues officielles*



Au service des Canadiens et des Canadiennes

En 1867, les fondateurs du Canada voulaient bâtir une nation à partir d'un ensemble de petites collectivités éparpillées sur un vaste territoire et toutes différentes les unes des autres sur les plans de l'économie, de la langue, de la religion, du droit et de l'éducation. Il fallait au Canada un Parlement capable de respecter la volonté de la majorité de la population canadienne, mais aussi de protéger les intérêts des régions et des minorités.

Le Parlement actuel est composé de la Reine, du Sénat (105 sièges en fonction de la représentation régionale) et de la Chambre des communes (308 sièges en fonction de la représentation démographique).

Le Sénat, aussi appelé « Chambre haute », est un maillon important du processus législatif, puisqu'aucun projet de loi ne peut devenir loi si le Sénat ne l'a pas adopté.

La Constitution décrit ainsi les rôles et les responsabilités du Sénat :

Rôle législatif

Le Sénat peut adopter un projet de loi (avec ou sans amendement), le rejeter ou en retarder l'adoption. Il lui arrive souvent d'améliorer et de corriger certaines mesures législatives proposées par la Chambre des communes, en qualité de chambre de « second examen objectif ».

Le Sénat peut présenter des projets de loi, sauf s'il s'agit de projets de loi de finances portant sur la perception ou la dépense de fonds publics.

Les sénateurs sont des hommes et des femmes issus de tous les horizons professionnels. Ils comptent dans leurs rangs des dirigeants autochtones, des gens d'affaires, des fonctionnaires, des journalistes, des avocats, des responsables politiques, des militants sociaux, des médecins et des enseignants. Ils ont des connaissances spécialisées dans toutes sortes de domaines, notamment l'agriculture, les affaires et l'économie, l'environnement, la pêche, les forêts, la politique gouvernementale, la justice et l'application de la loi, les forces armées, l'industrie pétrolière et gazière et les syndicats.

Six sénateurs sont d'origine inuite, amérindienne ou métisse.

Le Sénat est constitué à 36 p. 100 de femmes, soit le pourcentage de femmes le plus élevé parmi toutes les assemblées législatives d'Amérique du Nord.



Rôle d'enquête

Les sénateurs font souvent figure de chefs de file au sein de la profession qu'ils ont choisi d'exercer. Ils mettent à profit ce savoir et cette expérience au moment d'examiner le vaste éventail de questions et de sujets dont le Sénat est saisi, de faire leur travail de sensibilisation auprès du public et de solliciter le point de vue des Canadiens et des Canadiennes à cet égard.

Les sénateurs examinent souvent les questions d'intérêt public de façon plus approfondie et avec une plus grande liberté par rapport aux partis politiques qu'il n'est possible aux députés de le faire. Ils peuvent, à court préavis, soulever une question à débattre au Sénat. Ce genre d'initiative peut donner lieu à la création de comités chargés d'examiner de grandes questions sociales et économiques qui ne figurent peut-être pas au menu législatif du gouvernement au pouvoir.

Rôle de représentation

Les sénateurs ont tendance à accorder davantage d'importance à l'incidence régionale des lois et des politiques. Ils communiquent systématiquement avec des particuliers, des représentants d'entreprises, des universités et des écoles, des groupes communautaires et des groupes de pression de leur région. Ils obtiennent ainsi le son de cloche nécessaire pour voir à ce que les intérêts de leur région soient soigneusement pris en considération dans le processus d'élaboration des politiques gouvernementales.

Certains sénateurs se font les porte-parole non officiels de groupes dont les droits et les intérêts les pré-occupent plus particulièrement.



2004-2005

Le Sénat en chiffres

- Tenue des élections le **28 juin 2004**
- Période de dissolution de **4,5 mois**
- Le Sénat a siégé **62 jours sur 20 semaines** au cours de l'exercice 2004-2005
- **3** projets de loi d'initiative gouvernementale du Sénat, **28** projets de loi d'initiative gouvernementale de la Chambre des communes, **23** projets de loi d'intérêt public du Sénat, **2** projets de loi d'intérêt public de la Chambre des communes et **2** projets de loi d'intérêt privé ont été déposés au Sénat
- Le Sénat a adopté **3** projets de loi d'initiative gouvernementale du Sénat, **27** projets de loi d'initiative gouvernementale de la Chambre des communes, **4** projets de loi d'intérêt public du Sénat et **3** projets de loi d'intérêt public de la Chambre des communes
- **34** projets de lois ont reçu la sanction royale
- Nombre de séances de comité..... **408**
- Nombre de rapports de comité **113**
- Nombre d'heures de séances de comités..... **730,2**
- Nombre de témoins entendus par les comités..... **1 249**
- Nombre d'études spéciales **49**



Les sénateurs au 31 mars 2005



Willie Adams
(Lib - Nunavut)



A. Raynell Andreychuk
(C - Saskatchewan)



W. David Angus
(C - Alma, Québec)



Norman K. Atkins
(PC - Markham, Ontario)



Jack Austin, C.P.
(Lib - Vancouver South,
Colombie-Britannique)



Lise Bacon
(Lib - De la Durantaye, Québec)



George Baker, C.P.
(Lib - Terre-Neuve-et-Labrador)



Tommy Banks
(Lib - Edmonton, Alberta)



Michel Biron
(Lib - Mille Isles, Québec)



John G. Bryden
(Lib - Nouveau-Brunswick)



John M. Buchanan, C.P.
(C - Halifax, Nouvelle-Écosse)



Catherine S. Callbeck
(Lib - Île-du-Prince-Édouard)



Pat Carney, C.P.
(C - Colombie-Britannique)



Sharon Carstairs, C.P.
(Lib - Manitoba)



Maria Chaput
(Lib - Manitoba)



Ione Christensen
(Lib - Yukon)



Ethel M. Cochrane
(C - Terre-Neuve-et-Labrador)



Gerald J. Comeau
(C - Nouvelle-Écosse)



Joan Cook
(Lib - Terre-Neuve-et-Labrador)



Anne C. Cools
(C - Toronto-Centre-York,
Ontario)



Eymard G. Corbin
(Lib - Grand-Sault,
Nouveau-Brunswick)



Jane Cordy
(Lib - Nouvelle-Écosse)



James S. Cowan
(Lib - Halifax, Nouvelle-Écosse)



Roméo Dallaire
(Lib - Golfe, Québec)



Les sénateurs au 31 mars 2005



Joseph A. Day
(Lib - Saint John-Kennebecasis,
Nouveau-Brunswick)



Pierre De Bané, C.P.
(Lib - De la Vallière, Québec)



Consiglio Di Nino
(C - Ontario)



C. William Doody
(PC - Harbour Main-Bell Island,
Terre-Neuve-et-Labrador)



Percy Downe
(Lib - Charlottetown,
Île-du-Prince-Édouard)



Lillian Eva Dyck
(NPD - North Battleford,
Saskatchewan)



Art Eggleton, C.P.
(Lib - Toronto, Ontario)



John Trevor Eyton
(C - Ontario)



Joyce Fairbairn, C.P.
(Lib - Lethbridge, Alberta)



Marisa Ferretti Barth
(Lib - Repentigny, Québec)



Isobel Finnerty
(Lib - Ontario)



D. Ross Fitzpatrick
(Lib - Okanagan-Similkameen,
Colombie-Britannique)



J. Michael Forrestall
(C - Dartmouth /
Eastern Shore, Nouvelle-Écosse)



Joan Fraser
(Lib - De Lorimier, Québec)



George J. Furey
(Lib - Terre-Neuve-et-Labrador)



Aurélien Gill
(Lib - Wellington, Québec)



Jerahmiel S. Grafstein
(Lib - Metro Toronto, Ontario)



Leonard J. Gustafson
(C - Saskatchewan)



Mac Harb
(Lib - Ontario)



Dan Hays
(Lib - Calgary, Alberta)



Céline Hervieux-Payette, C.P.
(Lib - Bedford, Québec)



Elizabeth Hubley
(Lib - Île-du-Prince-Édouard)



Mobina S. B. Jaffer
(Lib - Colombie-Britannique)



Janis G. Johnson
(C - Winnipeg-Interlake,
Manitoba)



Serge Joyal, C.P.
(Lib - Kennebec, Québec)



James F. Kelleher, C.P.
(C - Ontario)



Colin Kenny
(Lib - Rideau, Ontario)



Wilbert Joseph Keon
(C - Ottawa, Ontario)



Noël A. Kinsella
(C - Fredericton-York-Sunbury,
Nouveau-Brunswick)



Michael Kirby
(Lib - South Shore,
Nouvelle-Écosse)



Jean Lapointe
(Lib - Saurel, Québec)



Raymond Lavigne
(Lib - Montarville, Québec)



Marjory LeBreton
(C - Ontario)



Viola Léger
(Lib - Acadie,
Nouveau-Brunswick)



Rose-Marie Losier-Cool
(Lib - Tracadie,
Nouveau-Brunswick)



John Lynch-Staunton
(C - Grandville, Québec)



Shirley Maheu
(Lib - Rougemont, Québec)



Frank W. Mahovlich
(Lib - Ontario)



Paul J. Massicotte
(Lib - De Lanaudière, Québec)



Elaine McCoy
(PC - Calgary, Alberta)



Terry M. Mercer
(Lib - Secteur Nord, Halifax,
Nouvelle-Écosse)



Michael A. Meighen
(C - St. Marys, Ontario)



Pana Merchant
(Lib - Saskatchewan)



Lorna Milne
(Lib - Comté de Peel, Ontario)



Grant Mitchell
(Lib - Edmonton, Alberta)



Wilfred P. Moore
(Lib - Stanhope St. / Bluenose,
Nouvelle-Écosse)



Jim Munson
(Lib - Ottawa / Canal Rideau,
Ontario)



Lowell Murray, C.P.
(PC - Pakenham, Ontario)



Nancy Ruth
(PC - Toronto, Ontario)



Les sénateurs au 31 mars 2005



Pierre Claude Nolin
(C - De Salaberry, Québec)



Donald H. Oliver
(C - Nouvelle-Écosse)



Landon Pearson
(Lib - Ontario)



Lucie Pépin
(Lib - Chauvinigane, Québec)



Robert W. Peterson
(Lib - Regina, Saskatchewan)



Gerard A. Phalen
(Lib - Nouvelle-Écosse)



P. Michael Pitfield, C.P.
(Ind - Ottawa-Vanier, Ontario)



Madeleine Plamondon
(Ind - Les Laurentides, Québec)



Marie-P. Poulin (Charette)
(Lib - Nord de l'Ontario, Ontario)



Vivienne Poy
(Lib - Toronto, Ontario)



Marcel Prud'homme, C.P.
(Ind - La Salle, Québec)



Pierrette Ringuette
(Lib - Nouveau-Brunswick)



Jean-Claude Rivest
(Ind - Stadacona, Québec)



Fernand Robichaud, C.P.
(Lib - Saint-Louis-de-Kent, Nouveau-Brunswick)



William Rompkey, C.P.
(Lib - North West River, Labrador, Terre-Neuve-et-Labrador)



Nick G. Sibbeston
(Lib - Territoires du Nord-Ouest)



David P. Smith, C.P.
(Lib - Cobourg, Ontario)



Mira Spivak
(Ind - Manitoba)



Gerry St. Germain, C.P.
(C - Langley-Pemberton-Whistler, Colombie-Britannique)



Peter A. Stollery
(Lib - Bloor and Yonge/Toronto, Ontario)



Terry Stratton
(C - Red River, Manitoba)



Claudette Tardif
(Lib - Edmonton, Alberta)



David Tkachuk
(C - Saskatchewan)



Marilyn Trenholme Counsell
(Lib - Nouveau-Brunswick)



Charlie Watt
(Lib - Inkerman, Québec)

Les sénateurs canadiens

Les sénateurs sont nommés par le gouverneur général sur la recommandation du premier ministre. Pour être appelé au Sénat, il faut :

- être citoyen canadien ou sujet de la Reine;
- avoir au moins 30 ans;
- posséder des biens immobiliers dans sa province ou son territoire d'une valeur nette d'au moins 4 000 \$;
- avoir une valeur nette personnelle de 4 000 \$;
- résider dans la province ou le territoire représenté;
- s'ils représentent le Québec, posséder des biens immobiliers dans la division sénatoriale représentée ou y habiter.

Les sénateurs peuvent siéger jusqu'à leur retraite, à l'âge de 75 ans.

Défendre les intérêts particuliers et les régions du Canada

Bien des sénateurs ont choisi d'adopter une cause en particulier, par exemple, les droits des enfants, les droits linguistiques, les Jeux olympiques spéciaux et l'alphabétisation, et de s'en faire les défenseurs au Sénat et dans la collectivité en général. Le travail accompli par les sénateurs a valu à bon nombre d'entre eux d'être reconnus comme des experts de premier plan dans leurs domaines respectifs.

Voici comment se répartissent les 105 sièges du Sénat entre les différentes régions du Canada

Maritimes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard)	24
Ontario	24
Québec	24
Ouest du Canada (Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Saskatchewan)	24
Terre-Neuve-et-Labrador	6
Territoires du Nord-Ouest	1
Territoire du Yukon	1
Nunavut	1



Au caucus :

Les sénateurs peuvent siéger comme membres d'un parti ou comme sénateurs indépendants. Le mercredi matin, lorsque le Parlement siège, les sénateurs et les députés se rencontrent à huis clos au sein du caucus national de leur parti. Ils y font connaître les vues de leurs électeurs, établissent la stratégie parlementaire et définissent la politique du parti.

Le 22 février 2005, le sénateur Jack Austin, leader du gouvernement au Sénat, et le sénateur Noël A. Kinsella, leader de l'opposition au Sénat, ont présenté une motion pour demander au Sénat d'approuver la nomination de Jean T. Fournier au poste de premier conseiller sénatorial en éthique.

Le 24 février 2005, la motion a été débattue en comité plénier en présence de M. Fournier, qui avait été convoqué comme témoin. La nomination a été approuvée par le Sénat puis par le gouverneur en conseil et M. Fournier est entré en fonction le 1^{er} avril 2005.

Le conseiller sénatorial en éthique est nommé pour un mandat de sept ans en vertu des dispositions de la *Loi sur le Parlement du Canada* et occupe le rang d'un sous-ministre du gouvernement du Canada.

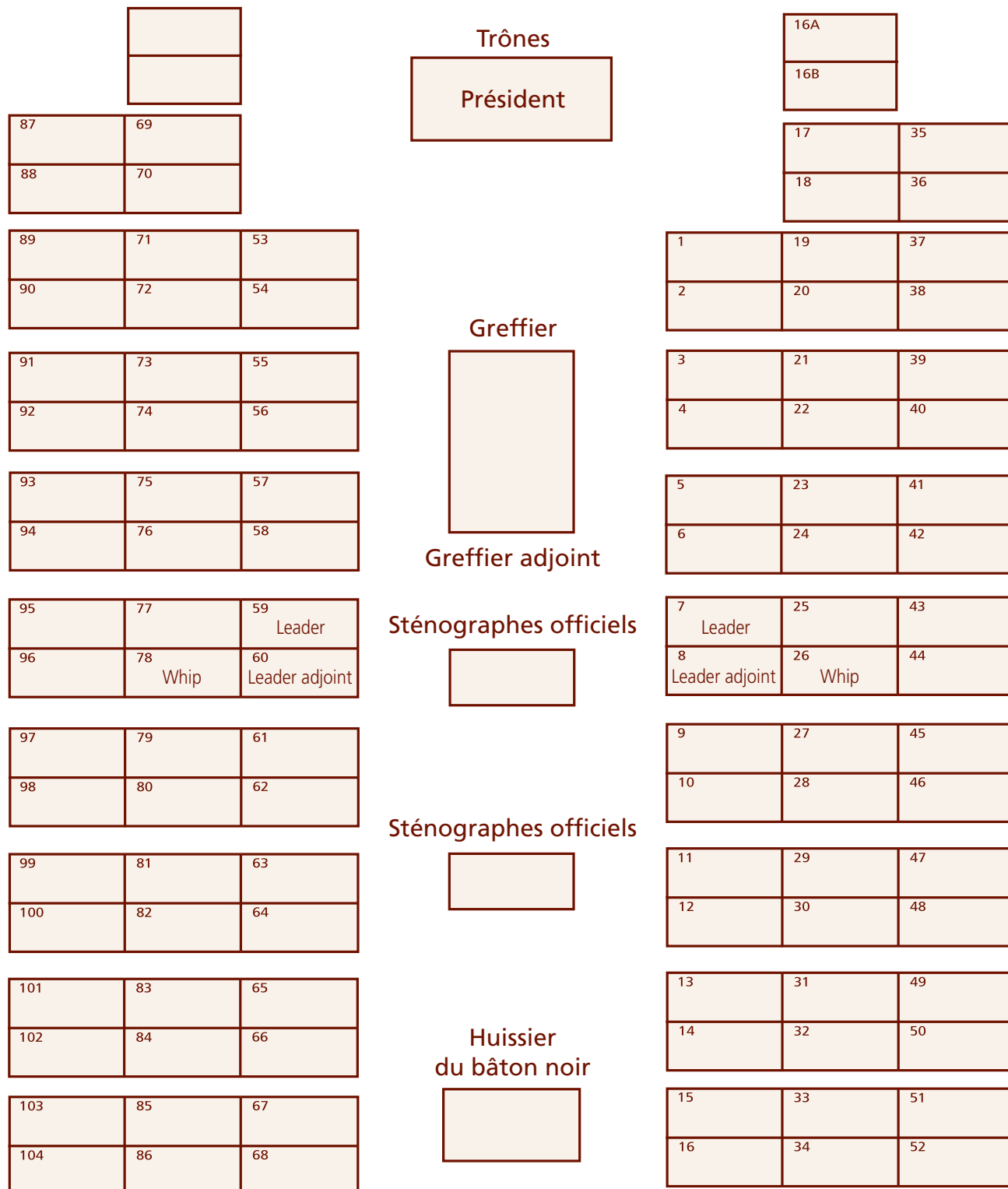
Le conseiller sénatorial en éthique est indépendant et neutre. Son mandat consiste à administrer et à interpréter le *Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs*. L'une de ses principales tâches consiste à conseiller les sénateurs sur leurs obligations en vertu du *Code*. Son travail consiste notamment à aider les sénateurs à comprendre leurs obligations, à déceler les situations de conflits d'intérêts possibles et à formuler des recommandations pour prévenir les manquements à l'éthique, comme le lui dicte son mandat au premier chef.

Au 31 mars 2005, la répartition par parti des 98 sénateurs en poste était la suivante :

Libéraux	64
Conservateurs	23
Progressistes-conservateurs	5
Néo-démocrate	1
Indépendants	5

Les sept sièges vacants se trouvent dans les provinces suivantes :

Nouveau-Brunswick	1
Île-du-Prince-Édouard	1
Québec	3
Manitoba	1
Colombie-Britannique	1



Chaque sénateur a un pupitre réservé dans la salle du Sénat. Le Président est assis sur une estrade à l'avant de la salle. Les sénateurs membres du parti formant le gouvernement à la Chambre des communes sont placés à la droite du Président, tandis qu'à sa gauche se trouvent les sénateurs appartenant aux autres partis, ainsi que ceux qui ont décidé de siéger comme indépendants.

Liste des sénateurs par province et territoire au 31 mars 2005

Alberta

Tommy Banks (Libéral - Edmonton, Alberta)
Joyce Fairbairn, C.P. (Libéral - Lethbridge, Alberta)
Dan Hays (Libéral - Calgary, Alberta)
Elaine McCoy (Progressiste-conservateur - Calgary, Alberta)
Grant Mitchell (Libéral - Edmonton, Alberta)
Claudette Tardif (Libéral - Edmonton, Alberta)

Colombie-Britannique

Jack Austin, C.P. (Libéral - Vancouver South, Colombie-Britannique)
Pat Carney, C.P. (Conservateur - Colombie-Britannique)
D. Ross Fitzpatrick (Libéral - Okanagan-Similkameen, Colombie-Britannique)
Mobina S.B. Jaffer (Libéral - Colombie-Britannique)
Gerry St. Germain, C.P. (Conservateur - Langley-Pemberton-Whistler, Colombie-Britannique)

Manitoba

Sharon Carstairs, C.P. (Libéral - Manitoba)
Maria Chaput (Libéral - Manitoba)
Janis G. Johnson (Conservateur - Winnipeg-Interlake, Manitoba)
Mira Spivak (Indépendant - Manitoba)
Terry Stratton (Conservateur - Red River, Manitoba)

Nouveau-Brunswick

John G. Bryden (Libéral - Nouveau-Brunswick)
Eymard G. Corbin (Libéral - Grand-Sault, Nouveau-Brunswick)
Joseph A. Day (Libéral - Saint John-Kennebecasis, Nouveau-Brunswick)
Noël A. Kinsella (Conservateur - Fredericton-York-Sunbury, Nouveau-Brunswick)
Viola Léger (Libéral - Acadie, Nouveau-Brunswick)
Rose-Marie Losier-Cool (Libéral - Tracadie, Nouveau-Brunswick)
Pierrette Ringuette (Libéral - Nouveau-Brunswick)
Fernand Robichaud, C.P. (Libéral - Saint-Louis-de-Kent, Nouveau-Brunswick)
Marilyn Trenholme Counsell (Libéral - Nouveau-Brunswick)

Terre-Neuve-et-Labrador

George Baker, C.P. (Libéral - Terre-Neuve-et-Labrador)
Ethel M. Cochrane (Conservateur - Terre-Neuve-et-Labrador)
Joan Cook (Libéral - Terre-Neuve-et-Labrador)
C. William Doody (Progressiste-conservateur - Harbour Main-Bell Island, Terre-Neuve-et-Labrador)
George J. Furey (Libéral - Terre-Neuve-et-Labrador)
William Rompkey, C.P. (Libéral - North West River, Labrador, Terre-Neuve-et-Labrador)

Territoires du Nord-Ouest

Nick G. Sibbeston (Libéral - Territoires du Nord-Ouest)

Nouvelle-Écosse

John M. Buchanan, C.P. (Conservateur - Halifax, Nouvelle-Écosse)
Gerald J. Comeau (Conservateur - Nouvelle-Écosse)
Jane Cordy (Libéral - Nouvelle-Écosse)
James S. Cowan (Libéral - Halifax, Nouvelle-Écosse)
J. Michael Forrestall (Conservateur - Dartmouth / Eastern Shore, Nouvelle-Écosse)
Michael Kirby (Libéral - South Shore, Nouvelle-Écosse)

Terry M. Mercer (Libéral - Secteur Nord, Halifax, Nouvelle-Écosse)
Wilfred P. Moore (Libéral - Stanhope St. / Bluenose, Nouvelle-Écosse)
Donald H. Oliver (Conservateur - Nouvelle-Écosse)
Gerard A. Phalen (Libéral - Nouvelle-Écosse)

Nunavut

Willie Adams (Libéral - Nunavut)

Ontario

Norman K. Atkins (Progressiste-conservateur - Markham, Ontario)
Anne C. Cools (Conservateur - Toronto-Centre-York, Ontario)
Consiglio Di Nino (Conservateur - Ontario)
Art Eggleton, C.P. (Libéral - Toronto, Ontario)
John Trevor Eyton (Conservateur - Ontario)
Isobel Finnerty (Libéral - Ontario)
Jerahmiel S. Grafstein (Libéral - Metro Toronto, Ontario)
Mac Harb (Libéral - Ontario)
James F. Kelleher (Conservateur - Ontario)
Colin Kenny (Libéral - Rideau, Ontario)
Wilbert Joseph Keon (Conservateur - Ottawa, Ontario)
Marjory LeBreton (Conservateur - Ontario)
Frank W. Mahovlich (Libéral - Ontario)
Michael A. Meighen (Conservateur - St. Marys, Ontario)
Lorna Milne (Libéral - Comté de Peel, Ontario)
Jim Munson (Libéral - Ottawa / Canal Rideau, Ontario)
Lowell Murray, C.P. (Progressiste-conservateur - Pakenham, Ontario)
Nancy Ruth (Progressiste-conservateur - Toronto, Ontario)
Landon Pearson (Libéral - Ontario)
P. Michael Pitfield, C.P. (Indépendant - Ottawa-Vanier, Ontario)
Marie-P. Poulin (Charette) (Libéral - Nord de l'Ontario, Ontario)
Vivienne Poy (Libéral - Toronto, Ontario)
David P. Smith, C.P. (Libéral - Cobourg, Ontario)
Peter A. Stollery (Libéral - Bloor and Yonge/Toronto, Ontario)

Île-du-Prince-Édouard

Catherine S. Callbeck (Libéral - Île-du-Prince-Édouard)
Percy Downe (Libéral - Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard)
Elizabeth Hubley (Libéral - Île-du-Prince-Édouard)

Québec

W. David Angus (Conservateur - Alma, Québec)
Lise Bacon (Libéral - De la Durantaye, Québec)
Michel Biron (Libéral - Mille Isles, Québec)
Roméo Dallaire (Libéral - Golfe, Québec)
Pierre De Bané, C.P. (Libéral - De la Vallière, Québec)
Marisa Ferretti Barth (Libéral - Repentigny, Québec)
Joan Fraser (Libéral - De Lorimier, Québec)
Aurélien Gill (Libéral - Wellington, Québec)
Céline Hervieux-Payette, C.P. (Libéral - Bedford, Québec)
Serge Joyal, C.P. (Libéral - Kennebec, Québec)
Jean Lapointe (Libéral - Saurel, Québec)
Raymond Lavigne (Libéral - Montarville, Québec)
John Lynch-Staunton (Conservateur - Grandville, Québec)

Shirley Maheu (Libéral - Rougemont, Québec)
Paul J. Massicotte (Libéral - De Lanaudière, Québec)
Pierre Claude Nolin (Conservateur - De Salaberry, Québec)
Lucie Pépin (Libéral - Chaouinigane, Québec)
Madeleine Plamondon (Indépendant - Les Laurentides, Québec)
Marcel Prud'homme, C.P. (Indépendant - La Salle, Québec)
Jean-Claude Rivest (Indépendant - Stadacona, Québec)
Charlie Watt (Libéral - Inkerman, Québec)

Saskatchewan

A. Raynell Andreychuk (Conservateur - Saskatchewan)
Lillian Eva Dyck (NPD - North Battleford, Saskatchewan)
Leonard J. Gustafson (Conservateur - Saskatchewan)
Pana Merchant (Libéral - Saskatchewan)
Robert W. Peterson (Libéral - Regina, Saskatchewan)
David Tkachuk (Conservateur - Saskatchewan)

Yukon

Ione Christensen (Libéral - Yukon)

Changements dans la composition du Sénat

NOMINATIONS

24 mars 2005

Art Eggleton (Lib - Toronto, Ontario)
Elaine McCoy (C - Calgary, Alberta)
Grant Mitchell (Lib - Edmonton, Alberta)
Robert W. Peterson (Lib - Regina, Saskatchewan)
Nancy Ruth (C - Toronto, Ontario)
James Cowan (Lib - Halifax, Nouvelle-Écosse)
Lillian Eva Dyck (NPD - North Battleford, Saskatchewan)
Roméo Dallaire (Lib - Golfe, Québec)
Claudette Tardif (Lib - Edmonton, Alberta)

RETRAITES

15 avril 2004
21 mai 2004
23 mai 2004
14 juin 2004
14 juillet 2004
24 septembre 2004
22 octobre 2004
21 novembre 2004
28 novembre 2004
4 janvier 2005

Gérald-A. Beaudoin (C - Québec)
Alasdair B. Graham (Lib - Nouvelle-Écosse)
Brenda Robertson (C - Nouveau-Brunswick)
Douglas Roche (Ind - Alberta)
Eileen Rossiter, (C - Île-du-Prince-Édouard)
Edward M. Lawson (Ind - Colombie-Britannique)
Jean-Robert Gauthier (Lib - Ontario)
Laurier L. LaPierre (Lib - Ontario)
Yves Morin (Lib - Québec)
Herbert O. Sparrow (Lib - Saskatchewan)

DÉMISSION

24 septembre 2004

Richard H. Kroft (Lib - Manitoba)

Les postes clés dans la salle du Sénat

Huit postes essentiels à l'organisation du travail du Sénat sont occupés par des sénateurs :

Le Président du Sénat : *Dan Hays (Lib-Calgary, Alberta)*

Nommé par le gouverneur général sur la recommandation du premier ministre, le Président est le porte-parole du Sénat, fait régner l'ordre à la Chambre et statue sur les rappels au Règlement et les questions de privilège. Le sénateur Hays a été nommé Président en janvier 2001 et est le premier Albertain à occuper ce poste.

La Présidente intérimaire : *Shirley Maheu (Lib-Rougemont, Québec)*

Le Sénat choisit, à chaque session du Parlement, un Président intérimaire qui remplace le Président chaque fois que celui-ci est dans l'impossibilité d'assister à une séance du Sénat.

Le leader du gouvernement : *Jack Austin (Lib-Vancouver South, Colombie-Britannique)*

Le leader du gouvernement au Sénat est nommé par le premier ministre et fait généralement partie du Cabinet. À ce titre, il peut s'exprimer au nom du gouvernement pendant l'étude des projets de loi et la période des questions au Sénat, et il représente le Sénat au Cabinet.

Le leader de l'opposition : *Noël A. Kinsella (C-Fredericton-York-Sunbury, Nouveau-Brunswick)*

Le leader de l'opposition est souvent le porte-parole de l'opposition pendant les débats sur les projets de loi du gouvernement et il coordonne le travail de ses collègues à la Chambre et en comité.

Le leader adjoint du gouvernement : *William Rompkey, C.P. (Lib-North West River, Labrador, Terre-Neuve-et-Labrador)*

Le leader adjoint de l'opposition : *Terry Stratton (C-Red River, Manitoba)*

Les leaders adjoints collaborent à la préparation et à la gestion des travaux du Sénat. Ils organisent ensemble les travaux législatifs et le calendrier des séances du Sénat.

Le whip du gouvernement : *Rose-Marie Losier-Cool (Lib-Tracadie, Nouveau-Brunswick)*

Le whip de l'opposition : *Marjory LeBreton, (C-Ontario)*

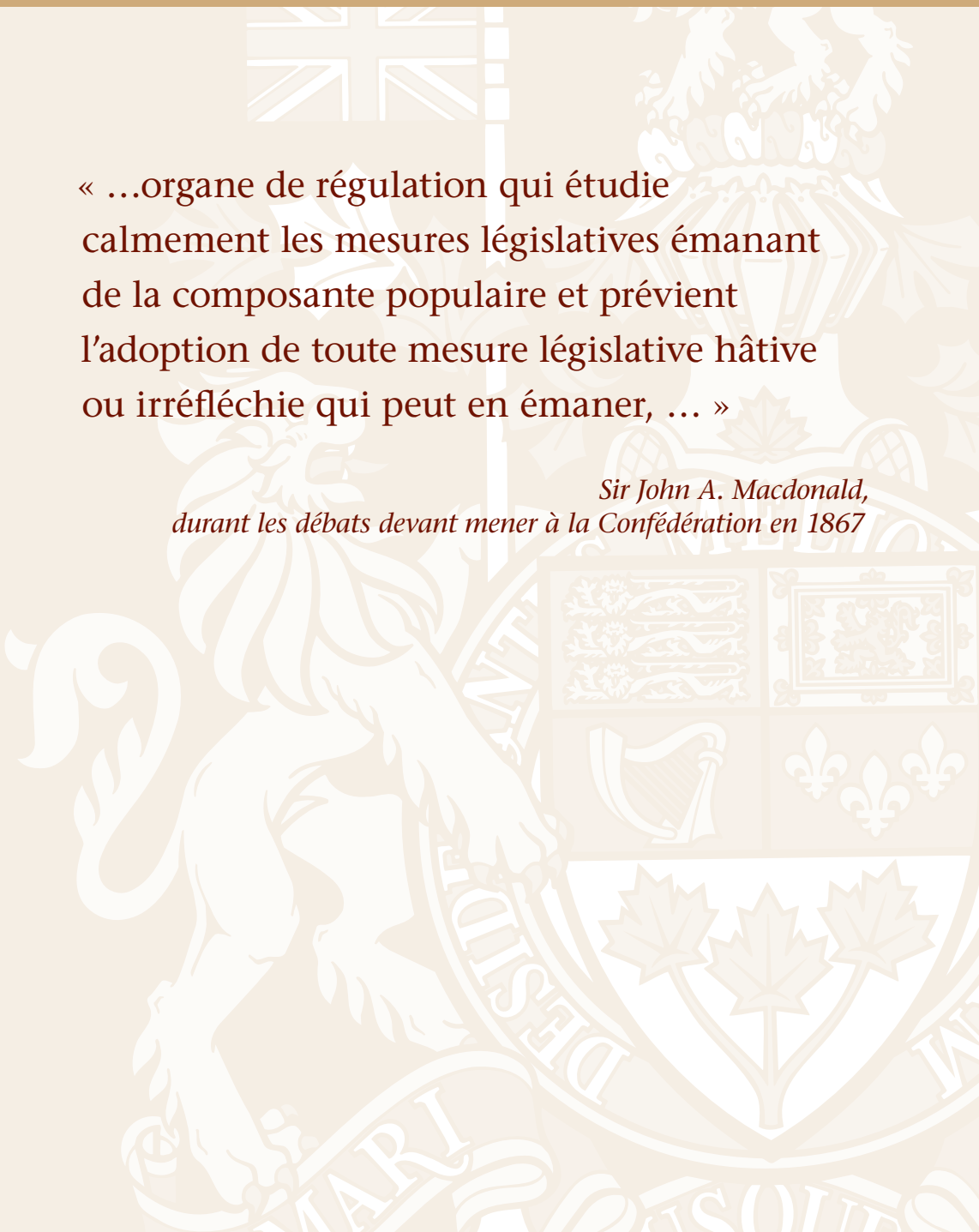
Les whips informent les sénateurs de leur parti respectif des travaux et du programme de la Chambre et des comités; ils s'assurent aussi de leur présence aux séances et aux votes. Bien que les whips cherchent à maximiser les présences lorsqu'il y a un vote, la discipline de parti au Sénat n'est pas aussi rigoureuse qu'à la Chambre des communes.



2

Le Sénat et la législation





« ...organe de régulation qui étudie
calmement les mesures législatives émanant
de la composante populaire et prévient
l'adoption de toute mesure législative hâtive
ou irréfléchie qui peut en émaner, ... »

*Sir John A. Macdonald,
durant les débats devant mener à la Confédération en 1867*

Les décisions du Président

Le Président du Sénat est chargé de maintenir l'ordre et le décorum dans la salle. Il peut donc interrompre les débats pour rétablir l'ordre ou faire appliquer les règles de la procédure parlementaire.

En Chambre, une grande partie de la fonction du Président du Sénat consiste à rendre des décisions sur les rappels au Règlement et les questions de privilège. En 2004-2005, le Président Dan Hays a rendu 7 décisions de fond, qui sont résumées à l'annexe A.

Le calendrier du Sénat

Le Sénat siège généralement les mardi, mercredi et jeudi, le lundi et le vendredi étant réservés au travail de bureau ou de comité et aux voyages. Le *Feuilleton* et *Feuilleton des Avis du Sénat*, établi à partir des renseignements fournis par les sénateurs et par les comités sénatoriaux, présente l'ordre du jour de la séance de la journée. Le Sénat a tenu **62** jours de séance étalés sur **20** semaines au cours de l'exercice 2004-2005 (le Parlement a été dissous le 23 mai 2004 et des élections ont eu lieu le 28 juin 2004).

Étude de la législation d'initiative ministérielle

Le tableau ci-dessous dresse la liste de la législation étudiée au Sénat entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005, c'est-à-dire au cours de la période désignée comme étant l'exercice 2004-2005.

L'exercice 2004-2005 s'étend de la fin de la 37^e législature (3^e session) au début de la 38^e législature (1^{ère} session).

Des élections générales ont eu lieu le 28 juin 2004.

Les projets de loi du gouvernement (Sénat)

Première session de la 38^e législature

S-10	<i>Loi n° 2 visant à harmoniser le droit fédéral avec le droit civil de la province de Québec et modifiant certaines lois pour que chaque version linguistique tienne compte du droit civil et de la common law</i>
S-17	<i>Loi mettant en œuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Gabon, l'Irlande, l'Arménie, Oman et l'Azerbaïdjan en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale</i>
S-18	<i>Loi modifiant la Loi sur la statistique</i>

Comment un projet de loi devient-il loi ?

Le projet de loi est renvoyé au Sénat par la Chambre des communes après la troisième lecture. (De la même façon, un projet de loi déposé au Sénat sera renvoyé à la Chambre des communes après la 3^e lecture au Sénat.)

Première lecture

Le projet de loi est reçu et distribué aux sénateurs.

Deuxième lecture

Le principe du projet de loi est débattu.

Étape de l'étude en comité

Des témoins comparaissent et les sénateurs étudient en détail le projet de loi. Un rapport est produit à l'intention du Sénat.

Troisième lecture

Examen final. Le projet de loi est renvoyé à la Chambre des communes s'il est modifié par le Sénat.

Sanction royale

Le projet de loi devient loi sur l'avis et avec le consentement des deux Chambres.

Troisième session de la 37^e législature

S-12	<i>Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada (modernisation du régime de l'emploi et des relations de travail)</i> Le sénateur Pierre Claude Nolin (C-De Salaberry, Québec)
S-17	<i>Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté</i> Le sénateur Noël A. Kinsella (C-Fredericton-York-Sunbury, Nouveau-Brunswick)
S-18	<i>Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada (droits de circulation pour le transport du grain)</i> Le sénateur Tommy Banks (Lib-Edmonton, Alberta)

Première session de la 38^e législature

S-2	<i>Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté</i> Le sénateur Noël A. Kinsella (C-Fredericton-York-Sunbury, Nouveau-Brunswick)
S-3	<i>Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais)</i> Le sénateur Jean-Robert Gauthier (Lib, Ontario)
S-4	<i>Loi modifiant la Loi sur le mariage (degrés prohibés) et la Loi d'interprétation afin de confirmer la définition du mot « mariage »</i> La sénatrice Anne C. Cools (C-Toronto-Center-York, Ontario)
S-5	<i>Loi prévoyant l'abrogation des lois non mises en vigueur dans les dix ans suivant leur sanction</i> Le sénateur Tommy Banks (Lib-Edmonton, Alberta)
S-6	<i>Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada (droits de circulation pour le transport du grain)</i> Le sénateur Tommy Banks (Lib-Edmonton, Alberta)
S-7	<i>Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême (renvois par le gouverneur en conseil)</i> La sénatrice Anne C. Cools (C-Toronto-Center-York, Ontario)
S-8	<i>Loi modifiant la Loi sur les juges</i> La sénatrice Anne C. Cools (C-Toronto-Center-York, Ontario)
S-9	<i>Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur</i> Le sénateur Joseph A. Day (Lib-Saint John-Kennebecasis, Nouveau-Brunswick)
S-11	<i>Loi modifiant le Code criminel (loteries)</i> Le sénateur Jean Lapointe (Lib-Saurel, Québec)
S-12	<i>Loi concernant les motomarines dans les eaux navigables</i> La sénatrice Mira Spivak (Ind-Manitoba)
S-13	<i>Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur le Parlement du Canada</i> Le sénateur Donald H. Oliver (C-Nouvelle-Écosse)

S-14	<i>Loi visant à protéger les phares patrimoniaux</i> Le sénateur Noël A. Kinsella (C-Fredericton-York-Sunbury, Nouveau- Brunswick)
S-15	<i>Loi visant à empêcher la diffusion sur l'Internet de messages non sollicités</i> Le sénateur Donald H. Oliver (C-Nouvelle-Écosse)
S-16	<i>Loi prévoyant la reconnaissance par la Couronne de l'autonomie gouvernementale des premières nations du Canada</i> Le sénateur Gerry St. Germain (C- Langley-Pemberton-Whistler, Colombie-Britannique)
S-19	<i>Loi modifiant le Code criminel (taux d'intérêt criminel)</i> La sénatrice Madeleine Plamondon (Ind-Les Laurentides, Québec)
S-20	<i>Loi visant à accroître la transparence et l'objectivité dans la sélection des candidats à certains postes de haut niveau de l'autorité publique</i> Le sénateur Terry Stratton (C-Red River, Manitoba)
S-21	<i>Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants)</i> La sénatrice Céline Hervieux-Payette (Lib-Bedford, Québec)
S-22	<i>Loi modifiant la Loi électorale du Canada (obligation de voter)</i> Le sénateur Mac Harb (Lib-Ontario)
S-23	<i>Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada (modernisation du régime de l'emploi et des relations de travail)</i> Le sénateur Pierre Claude Nolin (C-De Salaberry, Québec)
S-24	<i>Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux)</i> Le sénateur John G. Bryden (Lib-Nouveau-Brunswick)
S-26	<i>Loi prévoyant une stratégie nationale contre le cancer</i> Le sénateur J. Michael Forrestall (C-Dartmouth/Eastern Shore, Nouvelle-Écosse)
S-28	<i>Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (prêt d'études)</i> Le sénateur Wilfred P. Moore (Lib-Stanhope St./Bluenose, Nouvelle-Écosse)

Les projets de loi d'intérêt privé émanant d'un sénateur

Troisième session de la 37^e législature

S-15	<i>Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Queen's Theological College</i> Le sénateur Lowell Murray (C-Pakenham, Ontario)
-------------	--

Première session de la 38^e législature

S-25	<i>Loi modifiant la Loi constituant en corporation</i> « The General Synod of the Anglican Church of Canada » Le sénateur William Rompkey, C.P. (Lib-North West River, Labrador, Terre-Neuve-et-Labrador)
S-27	<i>Loi concernant Scouts Canada</i> Le sénateur Consiglio Di Nino (C-Ontario)

Les projets de loi d'intérêt public émanant de députés

Troisième session de la 37^e législature

C-249	<i>Loi modifiant la Loi sur la concurrence</i>
C-250	<i>Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse)</i>

Première session de la 38^e législature

C-302	<i>Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Kitchener—Wilmot—Wellesley—Woolwich</i>
C-304	<i>Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Battle River</i>

Les projets de loi du gouvernement émanant de la Chambre des communes

Troisième session de la 37^e législature

C-3	<i>Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu</i>
C-7	<i>Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en œuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique</i>
C-8	<i>Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada, modifiant la Loi sur le droit d'auteur et modifiant certaines lois en conséquence</i>
C-9	<i>Loi modifiant la Loi sur les brevets et la Loi sur les aliments et drogues (Loi de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique)</i>
C-11	<i>Loi portant sur la mise en vigueur de l'Accord d'autonomie gouvernementale de la première nation de Westbank</i>
C-12	<i>Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada</i>
C-14	<i>Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois</i>
C-15	<i>Loi de mise en œuvre des traités ou des ententes administratives sur le transfèrement international des personnes reconnues coupables d'infractions</i>
C-16	<i>Loi concernant l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels et modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence</i>
C-17	<i>Loi modifiant certaines lois</i>
C-20	<i>Loi visant à modifier le nom de certaines circonscriptions électorales</i>
C-21	<i>Loi modifiant le Tarif des douanes</i>
C-22	<i>Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux)</i>

C-24	<i>Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada</i>
C-28	<i>Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux du Canada</i>
C-30	<i>Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 mars 2004</i>

Première session de la 38^e législature

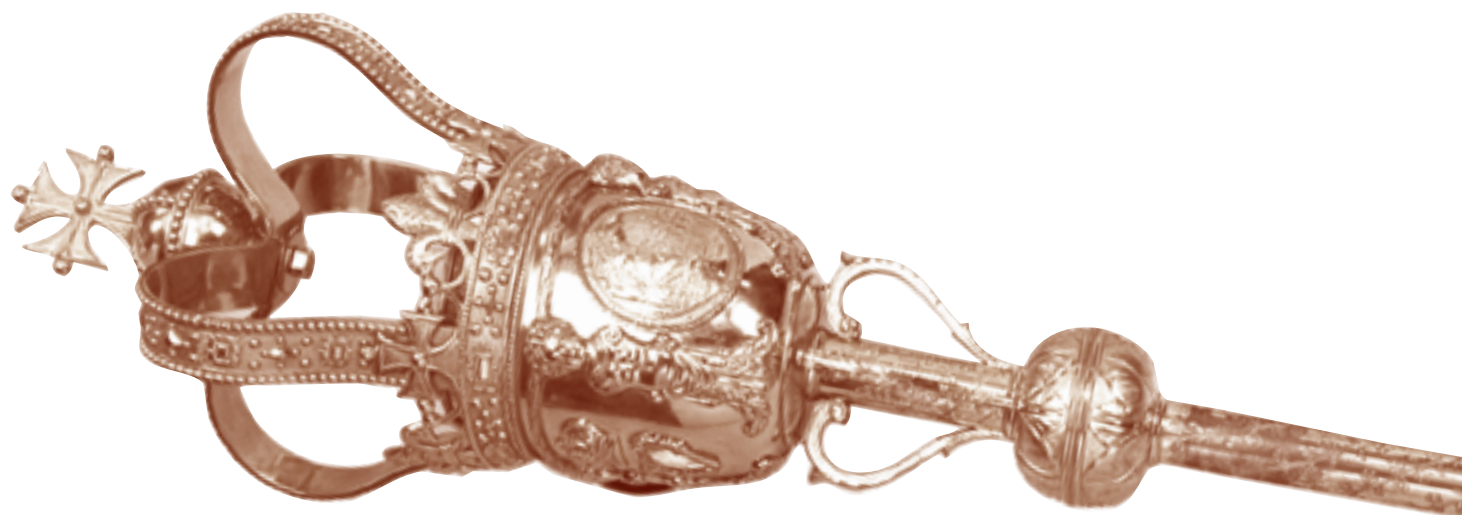
C-3	<i>Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada, la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada et la Loi sur les océans</i>
C-4	<i>Loi de mise en œuvre de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles</i>
C-5	<i>Loi sur l'aide financière à l'épargne destinée aux études postsecondaires</i>
C-6	<i>Loi constituant le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile et modifiant et abrogeant certaines lois</i>
C-7	<i>Loi modifiant la Loi sur le ministère du Patrimoine canadien et la Loi sur l'Agence Parcs Canada et apportant des modifications connexes à d'autres lois</i>
C-8	<i>Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques, la Loi sur l'École de la fonction publique du Canada et la Loi sur les langues officielles</i>
C-10	<i>Loi modifiant le Code criminel (troubles mentaux) et modifiant d'autres lois en conséquence</i>
C-12	<i>Loi visant à prévenir l'introduction et la propagation de maladies transmissibles</i>
C-14	<i>Loi mettant en vigueur l'accord sur les revendications territoriales et l'autonomie conclu entre le peuple tlicho, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada et modifiant la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et d'autres lois en conséquence</i>
C-15	<i>Loi modifiant la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)</i>
C-18	<i>Loi modifiant la Loi sur Téléfilm Canada et une autre loi en conséquence</i>
C-20	<i>Loi prévoyant les pouvoirs en matière d'imposition foncière des premières nations, constituant la Commission de la fiscalité des premières nations, le Conseil de gestion financière des premières nations, l'Administration financière des premières nations ainsi que l'Institut de la statistique des premières nations et apportant des modifications corrélatives à certaines lois</i>
C-24	<i>Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et d'autres lois en conséquence (paiements de péréquation aux provinces et financement des territoires)</i>
C-29	<i>Loi modifiant la Loi sur les brevets</i>

C-33	<i>Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 mars 2004</i>
C-34	<i>Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2005 (Loi de crédits n° 2 pour 2004-2005)</i>
C-35	<i>Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2005 (Loi de crédits n° 3 pour 2004-2005)</i>
C-36	<i>Loi modifiant les limites des circonscriptions électorales d'Acadie—Bathurst et de Miramichi</i>
C-39	<i>Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et édictant la Loi concernant l'octroi d'une aide financière à l'égard d'équipements diagnostiques et médicaux</i>
C-41	<i>Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2005 (Loi de crédits n° 4 pour 2004-2005)</i>
C-42	<i>Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2006 (Loi de crédits n° 1 pour 2005-2006)</i>



Les projets de loi suivants ont reçu la sanction royale en 2004-2005

Date	Représentant de la Souveraine	Projets de loi sanctionnés
Troisième session, 37^e législature		
1 ^{er} avril 2004	L'honorable Marie Deschamps, juge puînée	C-16; S-15
22 avril 2004	La gouverneure générale	C-8; C-14
29 avril 2004	La gouverneure générale	C-21; C-250
6 mai 2004	La gouverneure générale	C-7; C-11; C-17
14 mai 2004	La gouverneure générale	C-24; C-20; C-28; C-15; C-30; C-9; C-3
Première session, 38^e législature		
15 décembre 2004	L'honorable Louise Charron, juge puînée	S-10; C-5; C-34; C-35
15 février 2005	L'honorable Marie Deschamps, juge puînée	C-14
24 février 2005	L'honorable Louis LeBel, juge puîné	C-7; C-4; C-302; C-304; C-36
10 mars 2005	L'honorable Ian Binnie, juge puîné	C-24
23 mars 2005	La gouverneure générale	S-17; C-20; C-6; C-39; C-41; C-42; C-18



Sommaire			
	1 ^{re} session 38 ^e législature	3 ^e session 37 ^e législature	Exercice 2004-2005
Projets de loi adoptés par les deux Chambres	16	12	28
Projets de loi du gouvernement présentés au Sénat	3	0	3
Projets de loi renvoyés par la Chambre des communes	21	7	28
Projets de loi renvoyés par un comité sans amendement	8	12	20
Projets de loi renvoyés par un comité sans amendement mais avec des observations ou des recommandations	4	0	4

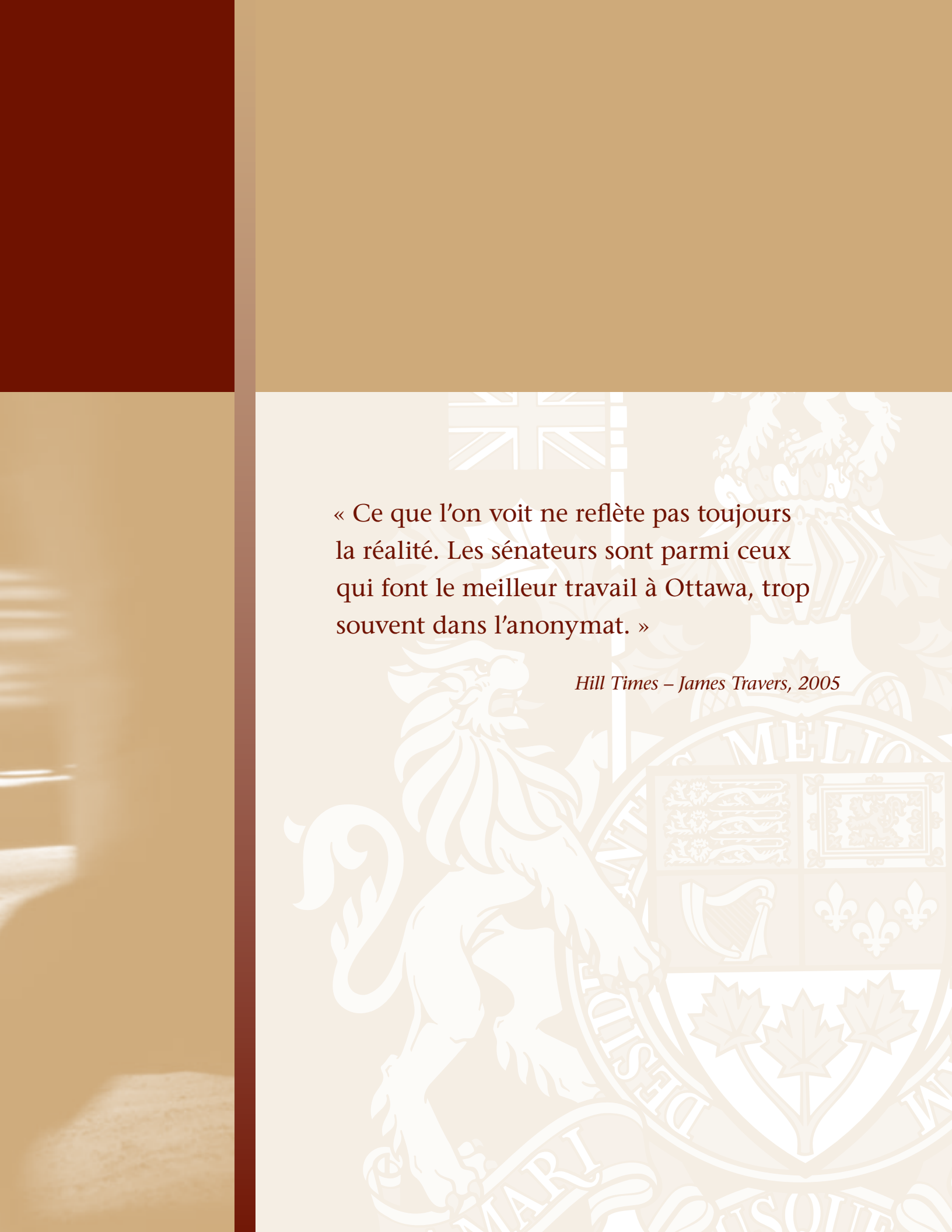
Étude de la législation d'initiative parlementaire

Projets de loi d'intérêt public et projets de loi d'intérêt privé			
	1 ^{re} session 38 ^e législature	3 ^e session 37 ^e législature	Exercice 2004-2005
Projets de loi adoptés par les deux Chambres	2	2	4
Projets de loi d'intérêt privé présentés au Sénat	2	0	2
Projets de loi d'intérêt public présentés au Sénat	22	1	23
Projets de loi renvoyés par la Chambre des communes	2	0	2
Projets de loi renvoyés par un comité sans amendement	3	1	4
Projets de loi renvoyés par un comité sans amendement mais avec des observations ou des recommandations	2	0	2



3 Les comités sénatoriaux – Au cœur du travail du Sénat





« Ce que l'on voit ne reflète pas toujours la réalité. Les sénateurs sont parmi ceux qui font le meilleur travail à Ottawa, trop souvent dans l'anonymat. »

Hill Times – James Travers, 2005

Les comités sénatoriaux

Les comités sénatoriaux sont reconnus pour la qualité de leur travail et leur importante contribution aux lois et aux politiques. En comité, les sénateurs étudient les projets de loi que leur renvoie le Sénat afin qu'ils en fassent une analyse approfondie, mènent des enquêtes spéciales et examinent les prévisions de dépenses du gouvernement, connues sous le nom de Budget principal et de Budget supplémentaire des dépenses.

Lorsqu'ils étudient un projet de loi, les comités entendent divers témoins et procèdent à une étude article par article. Lorsqu'ils étudient des questions spéciales, ils aident à attirer l'attention sur les dossiers sociaux, économiques et politiques importants. Les comités donnent aussi aux Canadiens et aux Canadiennes une occasion unique de se faire entendre. Des fonctionnaires, des représentants de groupes de pression, des spécialistes universitaires et de simples citoyens comparaissent souvent aux audiences des comités.

Les comités se rendent aussi dans différentes collectivités canadiennes pour y tenir des audiences publiques et pour approfondir leur étude de certaines questions. Les rapports des comités sont largement respectés parce qu'ils sont le fruit d'un examen fouillé et parce qu'ils renferment des observations et des propositions de modification de nature à exhorter le gouvernement à agir.

Les comités en chiffres

Nombre de séances	408
Nombre de rapports	113
Nombre d'heures	
de séances des comités	730,2
Nombre de témoins	1 249
Nombre de projets de loi	50
Nombre d'heures consacrées	
aux missions d'étude	143,5
Nombre d'études	
préparatoires/études de fond	4
Nombre d'études spéciales	49
Nombre de voyages	11

Rapport annuel de la Direction des comités

Pour des renseignements plus détaillés au sujet des comités, veuillez consulter le **Rapport annuel 2004-2005 - Activités et dépenses - Direction des comités** à www.parl.gc.ca, d'où sont tirés intégralement ou en partie les renseignements suivants.

› Comité permanent des peuples autochtones

Au cours de l'exercice 2004-2005, le comité a entrepris une étude spéciale sur la participation des collectivités et des entreprises autochtones aux activités de développement économique au Canada. Il a tenu six réunions et entendu dix témoins sur cette question. À la fin de mars 2005, le président et le vice-président du comité se sont rendus dans les Territoires du Nord-Ouest en mission d'étude pour définir les paramètres de l'étude du comité. Le comité espère pouvoir déposer son rapport final en décembre 2006.

Sur le plan législatif, le comité a examiné trois projets de loi :

- le projet de loi C-11, *Loi sur l'autonomie gouvernementale de la première nation de Westbank*;
- le projet de loi C-14, *Loi sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho*;
- le projet de loi C-20, *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations*.

Le comité a fait rapport au Sénat de ces trois projets de loi sans amendement.

› Comité permanent de l'agriculture et des forêts

L'ordre de renvoi du Comité permanent de l'agriculture et des forêts porte sur l'état actuel et les perspectives d'avenir de l'agriculture et des forêts au Canada. Ces dernières années, les agriculteurs canadiens ont fait face à de nombreux imprévus qui ont mis en péril ce secteur de l'économie et de la société, comme en témoigne la récente crise de l'ESB, qui a eu des répercussions dans l'ensemble du pays. Cet ordre de renvoi permet au comité d'entendre des témoins lorsque des imprévus de ce genre se produisent et lorsque la situation exige que le Sénat comprenne bien le problème en cause pour pouvoir participer à sa résolution.

En 2004-2005, la frontière américaine est restée fermée au bétail canadien. Pour le secteur agricole, la transformation du bétail canadien au Canada est vitale pour la survie de l'industrie bovine. Le gouvernement a clairement énoncé son objectif d'augmenter la capacité d'abattage au Canada. Le comité a examiné les politiques et les programmes du gouvernement en rapport avec cet objectif ainsi que leur mise en œuvre.

Le comité a déposé deux rapports : *La crise de l'ESB – Leçons pour l'avenir*, en avril 2004, et *La valeur ajoutée dans l'agriculture au Canada*, en décembre 2004. Les objectifs politiques énoncés dans le premier de ces rapports faisaient partie de la stratégie de repositionnement de l'industrie du bétail annoncée par le gouvernement le 10 septembre 2004, notamment en ce qui concerne la nécessité d'accroître la capacité d'abattage au Canada.

› Comité spécial sur la Loi antiterroriste

Le Comité spécial sur la *Loi antiterroriste* a été créé en décembre 2004 pour procéder à un examen approfondi des dispositions et de l'application de la *Loi antiterroriste* (L.C. 2001, ch. 41).

Le comité a amorcé ses audiences en février 2005 en recueillant le témoignage de l'honorable Anne McLellan, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, qui avait elle-même été à l'origine du dépôt du projet de loi C-36 à l'époque où elle était ministre de la Justice en 2001.

Les discussions du comité ont surtout porté sur la difficulté de concilier le besoin de liberté propre à toute société ouverte et les impératifs de la sécurité nationale dans un contexte de menace terroriste. Les questions sous-jacentes auxquelles le comité tente de répondre sont les suivantes : comment trouver un juste équilibre dans l'actuelle *Loi antiterroriste*? Le Canada doit-il renforcer sa loi ou l'assouplir? La loi est-elle appliquée convenablement ou des changements s'imposent-ils à cet égard?

Les sénateurs ont interrogé les ministres responsables de la sécurité nationale au Canada et des représentants de groupes qui se sentent menacés par les dispositions de la loi. Jusqu'ici, ils ont entendu des représentants d'organismes chargés de surveiller les activités des agences responsables de la sécurité au Canada et recueilli les témoignages de personnes qui ont consacré l'essentiel de leur carrière à la défense des droits de la personne, entre autres.

› Comité des banques et du commerce

Le comité a pour mandat d'examiner les projets de loi ainsi que toute autre affaire concernant les banques et le commerce en général, y compris : les banques, les assurances, les sociétés fiduciaires et les compagnies de prêt; les douanes et l'accise; la législation fiscale; les brevets et les droits d'auteur; les sociétés et les faillites.

À la fin de 2004, le comité a entrepris une étude sur les dons de bienfaisance au Canada. Le rapport provisoire du comité, intitulé *Le bien public et les actifs privés : Le traitement fiscal fédéral des dons de bienfaisance des particuliers et des sociétés*, a été déposé au Sénat en décembre 2004. Il contient sept recommandations qui, selon le comité, devraient faire augmenter les dons faits aux organismes de bienfaisance.



Types de comités

- Les **comités permanents** correspondent en gros aux secteurs de la politique gouvernementale et de la législation. Chaque comité permanent se spécialise dans un domaine d'expertise particulier.
- Le **comité plénier** est composé de l'ensemble des sénateurs.
- Les **comités spéciaux** sont des comités temporaires mis sur pied pour une durée déterminée ou jusqu'à ce que le travail qui leur est confié soit terminé. Ils sont établis par le Sénat et se penchent sur des questions d'intérêt particulier.
- Les **comités mixtes** regroupent des sénateurs et des députés et sont créés afin d'examiner des questions d'intérêt mutuel. Certains de ces comités sont permanents et il arrive à l'occasion que les deux Chambres décident de créer un comité mixte spécial pour lui confier l'étude d'une question particulière.

Dans le cadre de l'enquête du comité sur l'état actuel du système financier, le gouverneur de la Banque du Canada, David Dodge, a comparu devant le comité à deux occasions relativement à la politique monétaire de la Banque.

Le comité a en outre entrepris un examen exhaustif des questions concernant les consommateurs dans le secteur des services financiers. Il entend déposer son rapport à ce sujet au cours du prochain exercice.

En plus de faire des études spéciales, le comité a examiné plusieurs projets de loi. En 2004-2005, il a entendu des témoignages sur :

- le projet de loi C-21, *Loi modifiant le Tarif des douanes*;
- le projet de loi C-249, *Loi modifiant la Loi sur la concurrence*;
- le projet de loi S-17, *Loi mettant en œuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Gabon, l'Irlande, l'Arménie, Oman et l'Azerbaïdjan en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale*;
- le projet de loi C-5, *Loi sur l'aide financière à l'épargne destinée aux études postsecondaires*;
- le projet de loi C-29, *Loi modifiant la Loi sur les brevets*;
- le projet de loi S-19, *Loi modifiant le Code criminel (taux d'intérêt criminel)*.

› Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

Le comité a pour mandat d'examiner les projets de loi ainsi que toute autre affaire concernant l'énergie, l'environnement et les ressources naturelles en général, y compris : les mines et les ressources naturelles autres que les pêches et les forêts; les pipelines, les lignes de transmission et le transport de l'énergie; l'environnement et toute autre question relative à l'énergie.

En 2004-2005, le comité a examiné le projet de loi C-7, *Loi modifiant la Loi sur le ministère du Patrimoine canadien et la Loi sur l'Agence Parcs Canada et apportant des modifications connexes à d'autres lois*. Il a entendu 3 témoins et en a fait rapport au Sénat sans amendement le 9 décembre 2004.

En plus de son étude de la législation, le comité a poursuivi son examen détaillé des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, s'intéressant surtout aux volets liés au *Défi d'une tonne*. En novembre 2004, le comité a conclu son étude avec la publication d'un rapport provisoire intitulé *Le Défi d'une tonne : Passons à l'action!*

Le comité a également tenu des audiences et mené une mission d'étude à Edmonton, à Calgary et à Fort McMurray.

› Comité permanent des pêches et des océans

Au cours de l'exercice 2004-2005, le comité a d'abord poursuivi ses audiences sur l'habitat du poisson. Avec le début de la 38^e législature, il a toutefois amorcé une nouvelle étude d'envergure des questions relatives au nouveau cadre stratégique en évolution du gouvernement fédéral pour la gestion des pêches et des océans du Canada. Dans le cadre de ces travaux, le comité s'est particulièrement intéressé aux effets des changements de politiques sur les collectivités côtières et leurs résidents.

Le Comité des pêches et des océans a aussi mené une étude des allocations de quotas et des retombées économiques dans le Nord canadien. Le rapport final de cette étude, intitulé *Les pêches au Nunavut : Allocations de quotas et retombées économiques*, a été déposé en avril 2004.

› Comité permanent des affaires étrangères

Le Comité permanent des affaires étrangères traite des questions relatives aux relations internationales, notamment les traités et les accords internationaux, le commerce extérieur, l'aide à l'étranger et les questions relatives à la défense et aux affaires territoriales et côtières.

En mai 2004, le comité a fait rapport du projet de loi C-9, *Loi modifiant la Loi sur les brevets et la Loi sur les aliments et drogues (Loi de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique)* sans amendement. En décembre 2004, il a entrepris une étude spéciale sur le développement et la stabilité politique de l'Afrique ainsi que sur la politique étrangère du Canada vis-à-vis ce continent.

Des témoins ont décrit avec éloquence les difficultés que doivent surmonter les pays africains pour arriver à rendre leur économie viable, tandis que d'autres ont expliqué les défis que pose l'assistance aux pays africains pour les aider à atteindre leurs objectifs sociaux, économiques et environnementaux.

L'étude sur l'Afrique se poursuit cet automne et le comité poursuivra l'étude d'autres questions relevant de son mandat.

› Comité permanent des droits de la personne

Le Comité permanent des droits de la personne a été créé pour agir à titre d'intermédiaire entre les gouvernements et les organismes du secteur privé intéressés par les questions relatives aux droits de la personne. Le Canada a ratifié bon nombre d'instruments internationaux visant à protéger les droits de la personne et joue un rôle de chef de file dans leur promotion. Les tribunaux canadiens, en particulier la Cour suprême, tiennent de plus en plus compte des obligations internationales du Canada dans leur interprétation des dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que des chartes et lois provinciales de protection des droits de la personne.

Le comité estime que ses principaux objectifs consistent notamment à :

- assurer la bonne mise en application des lois et des politiques fédérales ainsi que leur conformité à la *Charte des droits*;
- encourager et gérer le dialogue en vue d'en arriver à un juste équilibre entre la sécurité et les autres préoccupations en matière de droits de la personne dans le monde de l'après-11 septembre;
- éduquer et assurer une mise en œuvre conforme et un respect des principes internationaux des droits de la personne;
- définir et assurer l'égalité de traitement des minorités.

› Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration s'occupe de l'examen des questions financières et administratives découlant du budget du Sénat. Il porte une attention particulière aux budgets des comités et établit des lignes directrices et des politiques pour garantir une utilisation responsable des ressources. En 2004-2005, le comité s'est réuni 15 fois et a produit huit rapports. Le 6 mai 2004, le Sénat a adopté le *Règlement administratif du Sénat*, qui complète le *Règlement du Sénat* régissant la procédure et fait pareillement autorité.

› Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

En vertu du *Règlement du Sénat*, le comité a pour mandat d'examiner les projets de loi ainsi que toute autre question concernant les affaires juridiques et constitutionnelles en général, y compris : les relations fédérales-provinciales, l'administration de la justice, la réforme des lois, le corps judiciaire, toutes les affaires essentiellement juridiques et les projets de loi privés non confiés spécifiquement à un autre comité, notamment ceux qui concernent le mariage et le divorce.

L'exercice 2004-2005 comprend la fin de la 3^e session de la 37^e législature et le début de la 1^{ère} session de la 38^e législature. Au cours de la précédente législature, le Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a étudié les projets de loi suivants :

- Projet de loi C-15, *Loi de mise en oeuvre des traités ou des ententes administratives sur le transfèrement international des personnes reconnues coupables d'infractions criminelles*;
- Projet de loi C-3, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu*;
- Projet de loi S-15, *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Queen's Theological College*;
- Projet de loi C-17, *Loi modifiant certaines lois*;
- Projet de loi C-20, *Loi visant à modifier le nom de certaines circonscriptions électorales*;
- Projet de loi S-11, *Loi prévoyant l'abrogation des lois non mises en vigueur dans les dix ans suivant leur sanction*;
- Projet de loi C-14, *Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois*;
- Projet de loi S-6, *Loi modifiant le Code criminel (loteries)*

Le comité a pu terminer l'étude de tous ces projets de loi et en faire rapport, à l'exception des projets de loi S-11 et S-6, qui sont morts au *Feuilleton* au moment de la dissolution, mais qui ont de nouveau été déposés au début de la 1^{ère} session de la 38^e législature. Pendant cette deuxième partie de l'exercice, le comité a étudié les projets de loi suivants :

- Projet de loi S-10, *Loi n° 2 visant à harmoniser le droit fédéral avec le droit civil de la province de Québec et modifiant certaines lois pour que chaque version linguistique tienne compte du droit civil et de la common law*;
- Projet de loi S-5, *Loi prévoyant l'abrogation des lois non mises en vigueur dans les dix ans suivant leur sanction*;
- Projet de loi C-36, *Loi modifiant les limites des circonscriptions électorales d'Acadie—Bathurst et de Miramichi*;
- Projet de loi C-304, *Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Battle River*
- Projet de loi C-302, *Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Kitchener—Wilmot—Wellesley—Woolwich*
- Projet de loi S-11, *Loi modifiant le Code criminel (loteries)*

Le comité a terminé ses travaux et fait rapport de tous ces projets de loi, à l'exception du projet de loi S-5.

Le comité a conclu ses travaux relativement au projet de loi S-11, mais son rapport n'a été déposé que le 12 avril 2005, soit au cours de l'exercice subséquent. Il en a été fait rapport avec amendements et observations.

› Comité permanent des finances nationales

Le travail du comité porte essentiellement sur les questions relatives aux dépenses du gouvernement. L'alinéa 86(1)(i) du *Règlement du Sénat* stipule que le comité a pour mandat d'examiner les questions concernant les prévisions budgétaires fédérales en général, y compris les comptes nationaux et le rapport du vérificateur général de même que les finances publiques.

Une grande partie des travaux du comité est consacrée à l'examen des prévisions budgétaires du gouvernement et aux questions découlant de cet examen.

Le Comité sénatorial des finances nationales a continué de se pencher sur les moyens à prendre pour accroître la responsabilité comptable et la transparence des méthodes utilisées par le gouvernement pour rendre compte à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes de l'état des finances publiques. Au cours de l'exercice 2004-2005, il a déposé quatre rapports portant sur les prévisions budgétaires (Budgets supplémentaires et principaux).

Le comité a exprimé ses préoccupations au sujet d'un certain nombre de sujets, notamment le crédit 5 du Conseil du Trésor (visant à fournir du financement aux ministères et aux organismes en cas de dépenses imprévues); l'initiative d'examen des dépenses du gouvernement; la mise en œuvre de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*; la stratégie du gouvernement concernant les immobilisations détenues par Travaux publics Canada; les agents du Parlement et les fondations et fonds de dotation financés par le gouvernement.

Le comité a aussi exprimé sa satisfaction à la suite de l'annonce concernant les efforts constants déployés par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour améliorer les rapports au Parlement et fournir aux parlementaires des renseignements plus clairs et plus transparents. Bon nombre de ces changements s'inspirent de suggestions formulées par le comité ces dernières années.

Dans le cadre de son travail législatif, le comité a examiné deux projets de loi—le projet de loi C-30, portant sur les dispositions du budget déposé en mars 2004 et le projet de loi C-24 relatif aux arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le comité a aussi examiné et approuvé la nomination de Maria Barrados au poste de présidente de la Commission de la fonction publique.

› Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense

Depuis sa création, au début de 2001, le Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense est au premier plan des études sur la sécurité, surtout en raison des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis et de l'importance accrue accordée à la sécurité nationale dans le monde.

Après une première étude des grands enjeux relatifs à la sécurité et à la défense du Canada, le comité en est arrivé à la conclusion qu'il était urgent de se doter d'une politique de sécurité nationale. Cette question est devenue le fondement de ses ordres de renvoi subséquents. Quatre grands sujets d'étude font partie du mandat du comité : les capacités du ministère de la Défense nationale et du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile; les rapports entre les diverses agences qui recueillent et analysent le renseignement; les mécanismes d'examen des agences qui recueillent le renseignement et la sécurité des frontières et des infrastructures essentielles.

Au cours de la dernière année, le comité s'est concentré sur trois grands projets :

- évaluer la mise en œuvre des recommandations du comité depuis sa création, d'où le dépôt en décembre 2004 du rapport intitulé *Manuel de sécurité du Canada*;
- examiner la vulnérabilité des postes frontaliers du Canada;
- procéder à un examen complet de la politique de défense du Canada en vue de déposer un rapport à l'automne 2005.

› **Sous-comité des anciens combattants**

Le 4 novembre 2004, le sous-comité a été autorisé à poursuivre son étude sur les prestations et les services offerts aux anciens combattants, les activités commémoratives et la *Charte des anciens combattants*. Le sous-comité a entrepris son examen des questions relatives à la viabilité des activités commémoratives organisées par le ministère des Anciens Combattants pour rappeler à tous les Canadiens et les Canadiennes les réalisations et les sacrifices des vétérans canadiens.

En vertu du même ordre de renvoi, le sous-comité s'est en outre penché sur les prestations et les services offerts aux anciens combattants, en portant une attention particulière aux aspects suivants : l'accès à des lits prioritaires; la disponibilité de centres d'hébergement et de meilleurs soins à domicile; l'uniformisation des services dans tout le Canada ainsi que la surveillance et l'agrément des établissements de soins de longue durée.

› **Comité permanent des langues officielles**

Le comité a étudié de nombreuses questions liées à l'application de la *Loi sur les langues officielles*. Il a notamment repris une étude entreprise en octobre 2003 sur l'enseignement en français en milieu minoritaire francophone de la petite enfance au niveau postsecondaire. Il a tenu trois jours complets d'audiences publiques et entendu 41 témoins sur ce sujet.

Le comité a en outre examiné le projet de loi S-3, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais)*, parrainé par le sénateur Jean-Robert Gauthier. Le principal objectif de ce projet de loi est de rendre exécutoire la *Loi sur les langues officielles* pour qu'elle ne soit pas uniquement déclaratoire. Le comité a fait rapport du projet de loi au Sénat sans proposition d'amendement.

› **Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement**

En février 2004, le comité a déposé une nouvelle version du *Règlement du Sénat* et a discuté de la nomination du conseiller sénatorial en éthique annoncée en février 2005. Le Sénat prévoit adopter un *Code régissant les conflits d'intérêts* au début du prochain exercice.

› **Comité permanent de sélection**

Au début de chaque session, un comité de sélection est nommé pour s'acquitter de deux tâches : désigner un Président à titre intérimaire et désigner les sénateurs qui seront membres de comités particuliers.

› **Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie**

En 2004-2005, le Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a poursuivi son étude sur la santé mentale. Cette étude, entamée en 2002, fait suite en quelque sorte à l'importante étude du comité sur les soins de courte durée au Canada.

L'objectif du comité, pour la première étape de son étude, était de recueillir des renseignements utiles sur la prévalence, le fardeau économique, la stigmatisation et la discrimination associés aux problèmes de santé mentale et aux maladies mentales au Canada.

Le comité a terminé la première étape de son étude en novembre 2004 en publiant trois rapports sur la santé mentale. Le premier de ces rapports a pour titre *Santé mentale, maladie mentale et toxicomanie : Aperçu des politiques et des programmes au Canada*, le deuxième, *Politiques et programmes de certains pays en matière de santé mentale*, et le troisième, *Santé mentale, maladie mentale et toxicomanie : Problèmes et options au Canada*.

Le comité se consacre actuellement à la dernière étape de son étude en tenant des audiences publiques d'un bout à l'autre du Canada sur le troisième rapport, *Problèmes et options*. Il souhaite avoir une vue d'ensemble des commentaires et des réactions suscités par ses rapports antérieurs avant de formuler ses recommandations finales. Ce troisième rapport devrait être prêt au début de 2006.

› Comité permanent des transports et des communications

Le comité s'occupe en général des questions ayant trait aux transports et aux communications que le Sénat l'autorise à étudier. Au cours de l'exercice 2004-2005, il a poursuivi son vaste examen des médias canadiens d'information et a déposé un rapport intitulé *Rapport intérimaire sur les médias canadiens d'information* en avril 2004. Ce rapport résume l'information recueillie jusqu'ici et fait état des questions nécessitant une étude plus approfondie.

Le comité a ensuite poursuivi son étude en tenant des audiences publiques à Ottawa, Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary, Regina et Winnipeg, en plus de participer à une mission d'étude à Washington (D.C.).

En plus de ces audiences sur les médias canadiens d'information, le comité a également examiné les projets de loi suivants au cours du dernier exercice :

- C-4, *Loi de mise en œuvre de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles* – et en a fait rapport sans amendement le 15 février 2005;
- C-18, *Loi modifiant la Loi sur Téléfilm Canada et une autre loi en conséquence* — et en a fait rapport sans amendement mais avec observations le 22 mars 2005;
- C-7, *Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en œuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique*;
- Projet de loi S-2, *Loi visant à empêcher la diffusion sur l'Internet de messages non sollicités* — malheureusement, le comité n'a pu terminer cette étude avant la dissolution du Parlement.





Les comités sénatoriaux dans les collectivités canadiennes

Chaque année, les comités se déplacent dans les collectivités et les régions pour aller recueillir des témoignages sur place. Ils organisent des audiences publiques officielles un peu partout au pays et participent à des missions d'étude au Canada et à l'étranger. Ces missions aident les sénateurs à acquérir une meilleure compréhension des enjeux à l'étude pour ainsi pouvoir préparer des rapports plus fouillés.

Le **Comité permanent des peuples autochtones** a mené une mission d'étude à Yellowknife et à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest, du 21 au 24 mars 2005, dans le cadre de son étude sur la participation des collectivités et des entreprises autochtones aux activités de développement économique au Canada.

Le **Comité permanent de l'agriculture et des forêts** a mené une mission d'étude à Washington (D.C.) du 1^{er} au 4 mars 2005, dans le cadre de son étude sur l'avenir de l'agriculture et des forêts au Canada.

Le **Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles** a mené une mission d'étude à Calgary, Edmonton et Fort McMurray, en Alberta, du 8 au 11 mars 2005, dans le cadre de son étude des questions liées à l'énergie. Il a en outre tenu des audiences publiques à Calgary du 7 au 9 mars 2005.

Le **Comité permanent des droits de la personne** a mené une mission d'étude à Genève, en Suisse, et à Stockholm, en Suède, du 25 janvier au 1^{er} février 2005, dans le cadre de son étude sur l'adhésion possible du Canada à la Convention américaine relative aux droits de l'homme.

Le **Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense** a mené des missions d'étude à Windsor (Ontario), les 28 et 30 novembre 2004, à Saint John (Nouveau-Brunswick), le 31 janvier 2005, à Victoria et Vancouver (Colombie-Britannique), les 28 février et 2 mars 2005, et à Edmonton (Alberta), le 7 mars 2005, dans le cadre de son étude sur l'état de préparation du Canada sur les plans de la sécurité et de la défense.

Le comité a aussi tenu des audiences publiques à Kingston et à Toronto (Ontario), les 29 novembre et 1^{er} décembre 2004, à Saint John (Nouveau-Brunswick), à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) et à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), du 31 janvier au 3 février 2005; à Victoria et à Vancouver (Colombie-Britannique), du 28 février au 1^{er} mars 2005, ainsi qu'à Calgary et Edmonton (Alberta), à Regina (Saskatchewan) et à Winnipeg (Manitoba), du 7 au 20 mars 2005.

Le **Sous-comité des anciens combattants** a mené une mission d'étude au Centre de santé Perley-Rideau, à Ottawa (Ontario), le 21 mars 2005, dans le cadre de son étude des avantages sociaux accordés aux anciens combattants des guerres et des missions de maintien de la paix, en reconnaissance des services qu'ils ont rendus au Canada. Il a en outre tenu des audiences publiques à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 1^{er} février 2005.

Le **Comité permanent des transports et des communications** a mené des missions d'étude à Vancouver (Colombie-Britannique), le 31 janvier 2005, et à Washington (D.C.), du 28 février au 2 mars 2005, dans le cadre de son étude sur l'état actuel des industries de médias canadiennes. Il a également tenu des audiences publiques à Vancouver (Colombie-Britannique), à Calgary (Alberta) et à Regina (Saskatchewan), du 31 janvier au 4 février 2005.



Liste des rapports de comités

Vous trouverez ci-dessous la liste des principaux rapports de comités sénatoriaux produits en 2004-2005. Ces rapports sont accessibles sur le site Web parlementaire à l'adresse suivante : www.parl.gc.ca. Beaucoup de bibliothèques publiques et de bibliothèques d'assemblées législatives et d'universités en ont également des exemplaires.

Agriculture et forêts

La crise de l'ESB – Leçons pour l'avenir (avril 2004) rapport intérimaire

La valeur ajoutée dans l'agriculture au Canada (décembre 2004), rapport final

Banques et commerce

Le bien public et les actifs privés : Le traitement fiscal fédéral des dons de bienfaisance des particuliers et des sociétés (décembre 2004), rapport provisoire

Énergie, environnement et ressources humaines

Le Défi d'une tonne : Passons à l'action! (novembre 2004), rapport provisoire

Pêches et océans

Les pêches au Nunavut : Allocations de quotas et retombées économiques (avril 2004), rapport final

Droits de la personne

Biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves : Toujours en attente (décembre 2004), rapport intérimaire

Sécurité nationale et défense

Manuel de sécurité du Canada, Édition 2005 : Le point sur les problèmes de sécurité à la recherche de solutions (décembre 2004), rapport provisoire

Affaires sociales, sciences et technologie

Santé mentale, maladie mentale et toxicomanie :

Aperçu des politiques et des programmes au Canada (novembre 2004), rapport provisoire

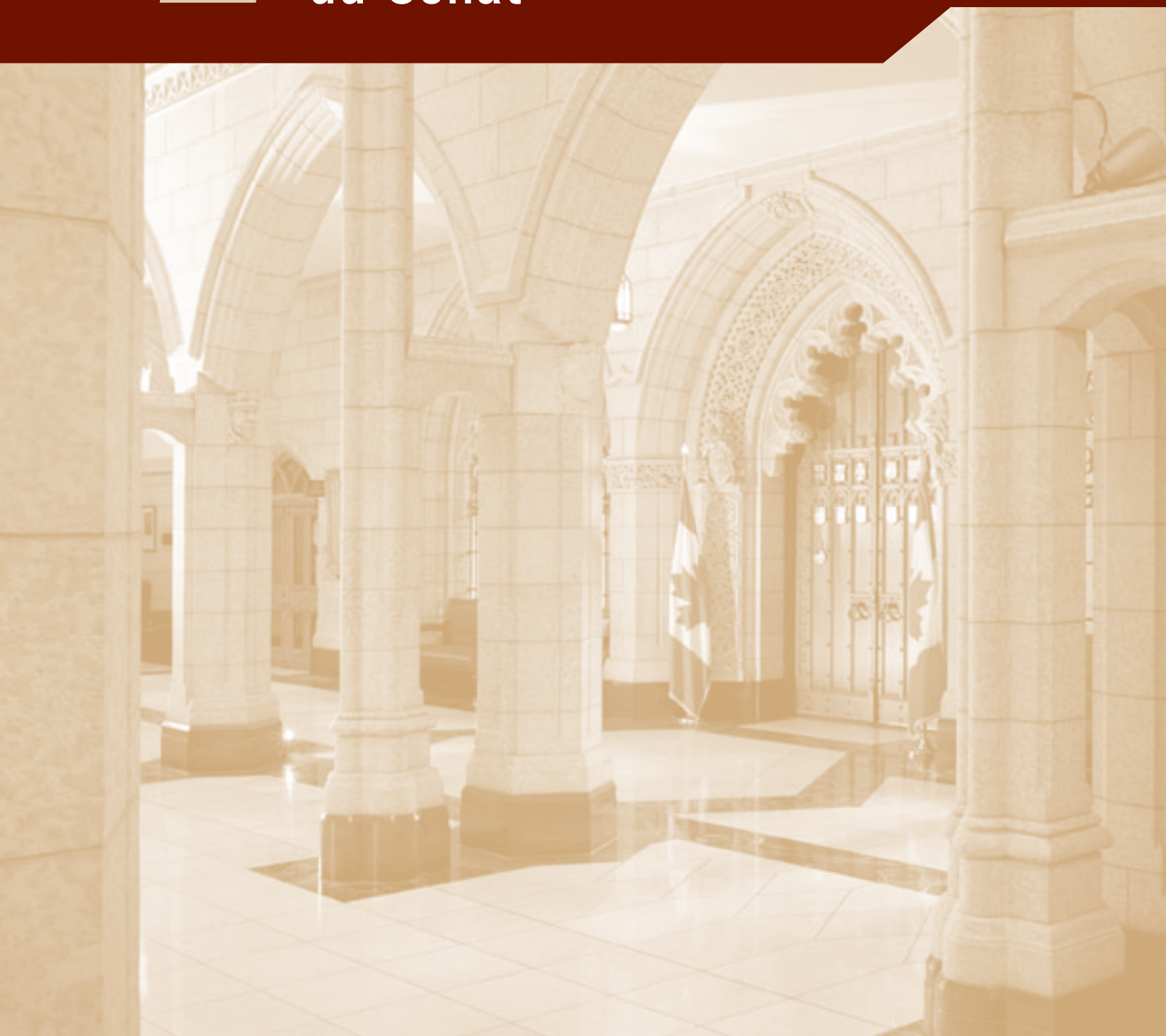
Politiques et programmes de certains pays en matière de santé mentale (novembre 2004), rapport provisoire

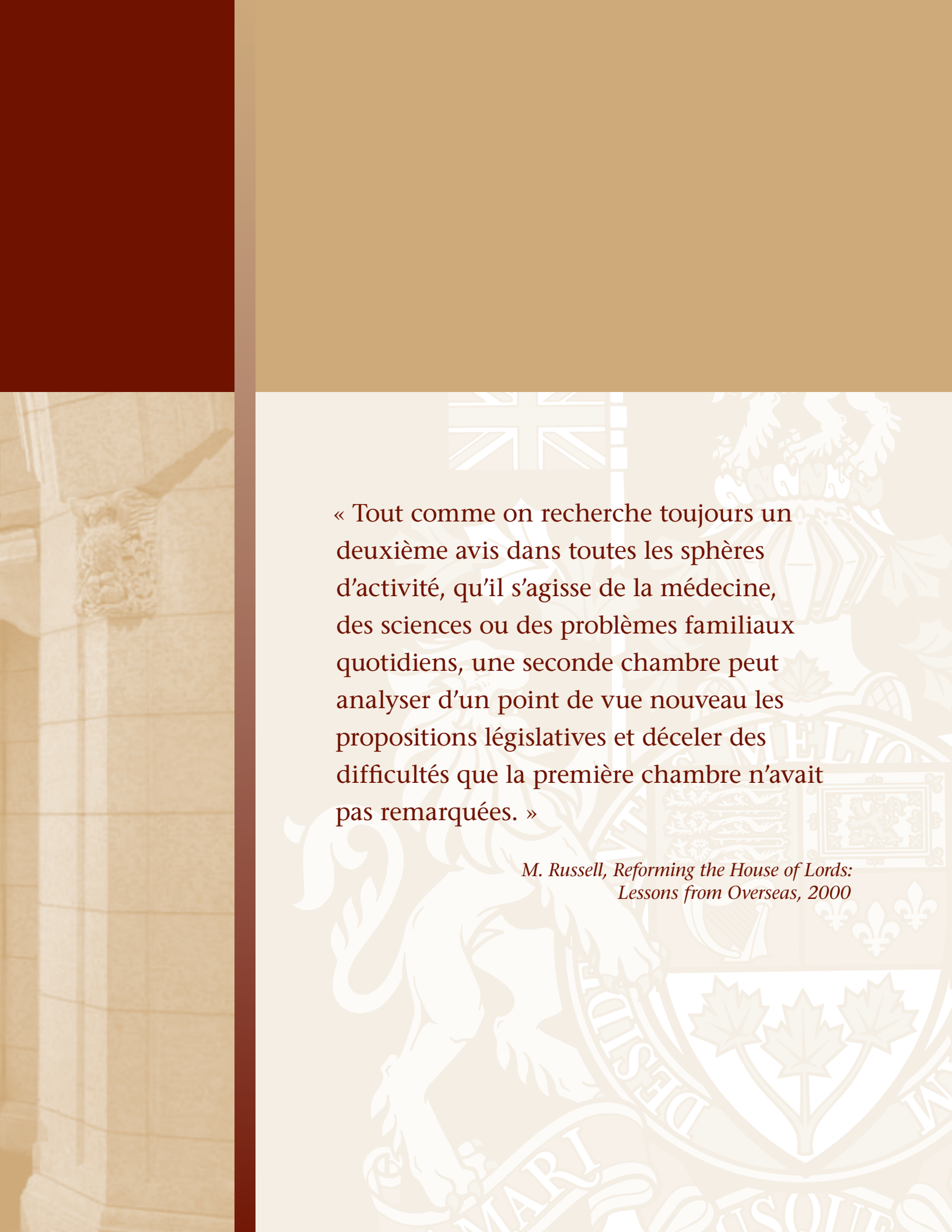
Santé mentale, maladie mentale et toxicomanie : Problèmes et options pour le Canada (novembre 2004), rapport provisoire

Transports et communications

Les médias canadiens d'information (avril 2004) rapport intérimaire

4 Activités du Sénat





« Tout comme on recherche toujours un deuxième avis dans toutes les sphères d'activité, qu'il s'agisse de la médecine, des sciences ou des problèmes familiaux quotidiens, une seconde chambre peut analyser d'un point de vue nouveau les propositions législatives et déceler des difficultés que la première chambre n'avait pas remarquées. »

*M. Russell, Reforming the House of Lords:
Lessons from Overseas, 2000*

Les jeunes et le Sénat

- **Programme des pages du Sénat**

Chaque printemps, le huissier du bâton noir, la Direction des ressources humaines ainsi que le premier page et le premier page adjoint ont la responsabilité de faire passer des entrevues pour choisir les nouveaux pages du Sénat en vue de la session d'automne. Le programme est annoncé à l'échelle nationale et des séances d'information sont offertes dans les différentes universités du pays. En procédant de la sorte, le Sénat ouvre ses portes aux étudiants des quatre coins du Canada.

En 2004-2005, l'Université d'Ottawa et l'Université Carleton ont accredité le Programme des pages du Sénat, ce qui veut dire qu'après avoir terminé un mémoire de recherche portant sur le Parlement, les pages inscrits à ces universités obtiendront dorénavant des crédits pour leur travail à temps partiel au Sénat.

La riche formation et la vaste expérience acquises par les pages leur sont non seulement utiles dans l'exercice de leurs tâches au Sénat, mais elles rehaussent également le niveau de leurs connaissances générales. La nature concrète des travaux de la Chambre et des comités, ainsi que les compétences intrinsèques et essentielles dont ils doivent faire preuve en ce qui concerne l'esprit d'équipe et la gestion du temps, sont autant d'atouts dont ces jeunes adultes pourront tirer parti pour le reste de leur vie.

- **Emplois d'été et programmes COOP**

Le Sénat engage chaque été une trentaine d'étudiants d'université pour travailler dans divers secteurs de l'Administration du Sénat, notamment les services législatifs, les services juridiques, les finances, les ressources humaines, les communications, la gestion de l'information et les Services de la Cité parlementaire. Des étudiants sont également embauchés pour travailler dans des bureaux de sénateurs. Les pages du Sénat intéressés par un emploi d'été au Sénat se verront accorder la priorité s'ils satisfont aux exigences du poste à doter. Certains étudiants engagés dans le cadre d'un programme COOP pendant l'année scolaire se font parfois offrir un emploi d'été.

- **Les amis du Sénat**

En partenariat avec le Ridgemont High School d'Ottawa et l'école secondaire de l'Île de Gatineau (Québec), le Sénat offre aux élèves ayant une déficience physique ou intellectuelle la possibilité d'acquérir des connaissances pratiques pour se préparer au marché du travail. Les élèves sont affectés à divers secteurs de l'Administration du Sénat; ils apportent assistance et soutien aux sénateurs et au personnel du Sénat et ont ainsi la possibilité d'apprendre et d'acquérir de nouvelles compétences.

En collaboration avec la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement, le Sénat participe à différents programmes d'emploi et à différentes activités pédagogiques visant à offrir aux jeunes Canadiens et Canadiennes la possibilité d'en savoir plus sur le Parlement et ses institutions.



- **Rencontres du Canada**

Chaque année, des centaines de jeunes de 15 à 17 ans ont la possibilité d'observer de près le fonctionnement du régime parlementaire du Canada grâce au Conseil pour l'unité canadienne. Depuis sa création en 1982, ce programme éducatif sans but lucratif a profité à plus de 40 000 jeunes Canadiens et Canadiennes.

- **Le Forum pour jeunes Canadiens et Canadiennes**

Quelque 500 étudiants visitent le Parlement, la Cour suprême du Canada et divers ministères et organismes fédéraux grâce au Forum pour jeunes Canadiens et Canadiennes, un programme éducatif bilingue visant à mieux faire connaître le gouvernement fédéral aux étudiants de niveaux secondaire et collégial âgés de 16 à 19 ans. Les participants au programme ont aussi la possibilité de rencontrer des sénateurs et le Président du Sénat.

Le Sénat à l'école et sur le Web

Une vidéo éducative produite par le Sénat est maintenant disponible sur le Web. La vidéo de 22 minutes, divisée en neuf vidéoclips pouvant être visionnés séparément, s'adresse aux enseignants d'histoire du Canada, de sciences politiques, de sciences sociales et d'éducation civique. Elle explique le travail des sénateurs à la Chambre haute, dans les comités et d'un bout à l'autre du pays. Pour de plus amples renseignements, consultez l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca/information/about/process/Senate/senate-Film/SenFilmToc-f.htm>.

Souvenons-nous

Le 5 novembre 2004, le lancement de la Semaine des anciens combattants 2004 a eu lieu dans la salle du Sénat. La cérémonie annuelle du Souvenir et la Semaine des anciens combattants avaient pour thème *Le Canada se souvient de la campagne d'Italie*. C'était la septième fois que le Sénat du Canada et le ministère des Anciens Combattants Canada organisaient conjointement cette cérémonie.



Le fait saillant de cette activité a été le dévoilement d'une huile sur toile de lin originale représentant le récipiendaire de la Mention élogieuse de la ministre des Anciens Combattants, M. Ted Griffiths (un ancien combattant de la campagne d'Italie), réalisée par l'artiste Catherine Jones de Halifax. La toile fait partie d'une série de 21 portraits d'anciens combattants canadiens et allemands intitulée *Tout compte fait...*, qui sont exposés dans le Foyer du Sénat. Ces œuvres ont pour thème le pardon. Au cours de cette cérémonie, la ministre des Anciens Combattants a également annoncé que 2005 serait l'Année de l'ancien combattant.

Pour voir les autres portraits de la série, veuillez visiter le site Internet suivant : <http://www.scathing.com/endofday> (en anglais seulement).

Deux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, le Canadien Frank Johnson (à gauche) et l'Allemand Fritz Illy (à droite), se font l'accolade lors du légendaire dîner de la réconciliation tenu à Ortona, en Italie, en 1998.



© pour les deux images : Catherine Jones

Accueillir les visiteurs de l'étranger au Canada

Le Président du Sénat occupe la quatrième place dans l'ordre de préséance des représentants de la Couronne, derrière la gouverneure générale, le premier ministre et la juge en chef de la Cour suprême du Canada. À ce titre, il participe à bon nombre de visites officielles de chefs d'État ou de chefs de gouvernement étrangers.

Parmi les éminents invités qu'il a accueillis cette année se trouvent :

- Le président de la Mongolie, Natsagiin Bagabandi (octobre 2004);
- Le président des États-Unis du Mexique, Vicente Fox Quesada, et Mme Marta Sahagún de Fox (octobre 2004);
- Le président des États-Unis d'Amérique, George W. Bush, et Mme Laura Bush (novembre 2004).

Dans le cadre des programmes d'échange, le Président a reçu :

- Le Président du Sénat de la République de Pologne, Longuin Hieronim Pastusiak, et une délégation parlementaire (octobre 2004);
- Le Président de l'Assemblée nationale de la République du Botswana, Matlapeng Ray Molomo, PH., CONM., député (octobre 2004).

Le Canada et le monde

L'honorable Dan Hays, Président du Sénat du Canada, s'est rendu dans divers pays, accompagné d'une délégation canadienne, pour y représenter le Parlement ou le gouvernement du Canada.

Indonésie (du 14 au 17 mars 2005)

Durant cette visite, la délégation canadienne a cherché à renforcer les liens de l'amitié parlementaire, à défendre le développement démocratique, le pluralisme et le bon gouvernement ainsi qu'à mettre en lumière l'engagement à long terme du Canada face à l'effort de reconstruction.

Uruguay (du 29 février au 5 mars 2005)

L'honorable Président Hays s'est rendu en Uruguay pour représenter le Canada lors de l'investiture du nouveau président de l'Uruguay, Tabaré Vazquez, le 1^{er} mars 2005.

Trinité-et-Tobago (les 21 et 22 février 2005)

Représentant le Canada, le Président Hays a participé à la 13^e Conférence biennale des présidents d'assemblée et des greffiers de la région des Caraïbes, des Amériques et de l'Atlantique de l'Association parlementaire du Commonwealth à Port of Spain, dans la République de Trinité-et-Tobago. Les participants se sont réunis pendant trois jours pour discuter de l'« amélioration du processus parlementaire ».

Émirats arabes unis, Bahreïn et Royaume-Uni

(du 13 au 21 janvier 2005)

Cette visite aux Émirats arabes unis (ÉAU) et au Royaume de Bahreïn, la première d'une délégation parlementaire canadienne, a permis aux délégués de mieux comprendre la dynamique socio-politique et économique de ces deux États du Golfe au Moyen-Orient. Sa visite au Royaume-Uni a révélé à la délégation canadienne les nouvelles politiques et pratiques de sécurité mises en œuvre au Palais de Westminster.

Mexique (du 24 au 27 janvier 2005)

L'honorable Dan Hays, Président du Sénat, ainsi que l'honorable Peter Milliken, Président de la Chambre des Communes, avec la participation d'une délégation parlementaire, ont participé à la XIII^e Réunion interparlementaire Canada-Mexique au Mexique. Bien que les parlementaires canadiens et mexicains se réunissent depuis 1975, la réunion de Mexico fut la première à laquelle participèrent les deux présidents canadiens ainsi que les deux présidents mexicains.

Afghanistan (décembre 2004)

Représentant le Canada, le Président Hays a participé à l'investiture du président de l'Afghanistan, Hamid Karzai, à Kaboul, le 7 décembre 2004. Sa présence à la cérémonie d'investiture et ses rencontres officielles et officieuses avec les membres du gouvernement transitoire sortant et des représentants de divers autres pays ont contribué à renforcer le soutien fondamental du Canada envers le peuple afghan pour construire un pays démocratique, stable et pacifique.

Écosse (octobre 2004)

Holyrood, le nouveau Parlement écossais, œuvre de l'architecte catalan Enrico Miralles, a été inauguré officiellement le 9 octobre 2004. Représentant le Parlement canadien, le Président du Sénat s'est rendu sur place. Profitant de sa visite, il est allé à Falkirk, toujours en Écosse, où il a pris la parole lors d'une cérémonie commémorant le centenaire de la naissance de Tommy Douglas.

Allemagne (du 21 au 26 septembre 2004)

À l'invitation du Président du Bundesrat, M. Dieter Althaus, le Président Hays, avec une délégation parlementaire, s'est rendu en Allemagne puisque, compte tenu des intérêts communs aux deux pays, il fallait intensifier les relations interparlementaires entre eux.

Belgique (du 19 au 21 septembre 2004)

Cette visite était en réponse à l'invitation de la Présidente du Sénat belge, M^{me} Anne-Marie Lizin. Il a notamment été question d'agriculture et de bilinguisme.

Équateur (du 6 au 8 juin 2004)

L'Organisation des États américains (OEA) a tenu sa 34^e session ordinaire de l'Assemblée générale (AG) à Quito, en Équateur. Le Président Hays dirigeait la délégation canadienne. Il a assisté à l'AG au nom du ministre des Affaires étrangères du Canada qui ne pouvait être présent en raison de la tenue de l'élection générale au Canada.

France (du 17 au 18 mai 2004)

Représentant le Canada, le Président Hays a assisté à la Conférence européenne des Présidents de Parlement tenue au Palais de l'Europe à Strasbourg. La Conférence était organisée sous les auspices de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE).

Ouganda, France et Afrique du Sud

(du 18 au 24 avril 2004)

Le Comité exécutif de l'Association parlementaire du Commonwealth a tenu sa réunion semestrielle à Kampala, en Ouganda. Après sa participation à la réunion semestrielle du Comité exécutif, le Président Hays a effectué un voyage de travail à Paris, en France. Enfin, le Président Hays s'est rendu à Pretoria, en Afrique du Sud, où il a représenté le Canada à la cérémonie d'investiture du président récemment élu, Thabo Mbeki.

Promotion des relations avec d'autres parlements

Le régime parlementaire canadien est très respecté dans le monde entier. Des sénateurs de tous les partis participent à des activités interparlementaires qui renforcent la réputation du Parlement du Canada, qui est perçu comme une assemblée législative bicamérale efficace œuvrant au sein d'une société bilingue et multiculturelle. Les activités internationales des sénateurs rehaussent le prestige du Canada à l'étranger et resserrent ses liens avec d'autres pays, ce qui contribue à promouvoir l'image du Canada et de son régime parlementaire.

Les relations parlementaires du Canada avec l'étranger s'inscrivent en partie dans le cadre des échanges parlementaires officiels, des activités des associations parlementaires et des groupes interparlementaires, des activités protocolaires et des conférences parlementaires. L'un des principaux objectifs des 12 associations dont le Parlement du Canada fait partie consiste à consolider les liens entre les parlementaires canadiens et ceux des pays concernés afin d'encourager la coopération et la compréhension mutuelles entre États.

Au cours de leurs visites officielles et lorsqu'ils participent aux séances plénières, aux réunions de comités et aux conférences organisées par les associations et les groupes interparlementaires, les sénateurs ont l'occasion de rencontrer des parlementaires du monde entier. Ils participent activement aux débats avec leurs homologues internationaux et votent des résolutions traitant d'enjeux internationaux urgents, comme le terrorisme international, la traite de personnes, la lutte contre le VIH/sida, le développement durable, l'environnement et les régions en crise comme l'Irak, l'Afghanistan et Haïti. Ces rencontres leur permettent en retour d'enrichir leurs connaissances et de consolider leur capacité d'aborder ces mêmes questions ou des questions similaires dans le contexte national.

Associations bilatérales

Association législative Canada-Chine
 Association interparlementaire Canada-France
 Groupe interparlementaire Canada-Japon
 Association interparlementaire Canada-Royaume-Uni
 Groupe interparlementaire Canada-États-Unis


Associations multilatérales

Assemblée parlementaire de la Francophonie
 Association parlementaire Canada-Afrique
 Association parlementaire Canada-Europe /
 Organisation pour la sécurité
 et la coopération en Europe
 Association parlementaire canadienne de l'OTAN
 Association parlementaire du Commonwealth
 Forum interparlementaire des Amériques
 Union interparlementaire

5

Administration du Sénat





« Le Sénat apporte de temps à autre des amendements qui révèlent la maîtrise que ses membres ont de la question et la compétence avec laquelle ils peuvent aborder certains sujets. Il corrige des mesures législatives que la Chambre des communes adopte parfois à la hâte – parce qu’elle est souvent surchargée de travail – ce qui joue grandement à l’avantage du pays. »

John G. Bourinot, Federal Government in Canada, 1895

L'Administration du Sénat

L'effectif de 429 employés du Sénat a servi auprès de 105 sénateurs, plus de 162 membres du personnel des sénateurs et une vingtaine de comités ou de sous-comités permanents, mixtes ou spéciaux. Malgré la dissolution, l'Administration a de plus offert ses services et son appui pour la tenue de 408 séances de comités d'une durée totale de plus de 730,2 heures, participé à la production de 113 rapports, convoqué 1 249 témoins et prêté main-forte à 49 études spéciales. Ce nombre est comparable à la moyenne des cinq derniers exercices.

L'Administration du Sénat s'était fixé un ambitieux programme en 2004-2005. L'année a été marquée par la fin de la troisième session de la 37^e législature, par une élection générale estivale et par le début de la 38^e législature avec la lecture du discours du Trône. Pendant la période de dissolution de 4 mois et demi, tous les comités ont cessé leurs activités, à l'exception du Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration. Des mesures ont été prises pour préparer l'ouverture de la 38^e législature et voir dans quelle mesure l'Administration du Sénat allait devoir adapter son mode d'intervention au fait que, pour la première fois en 25 ans, la législature allait être dirigée par un gouvernement minoritaire.

Principaux engagements

Les réalisations décrites dans les pages suivantes sont conformes aux priorités que s'était fixées l'Administration du Sénat pour l'exercice 2004-2005 et que le Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration avait approuvées. Ces priorités sont les suivantes :

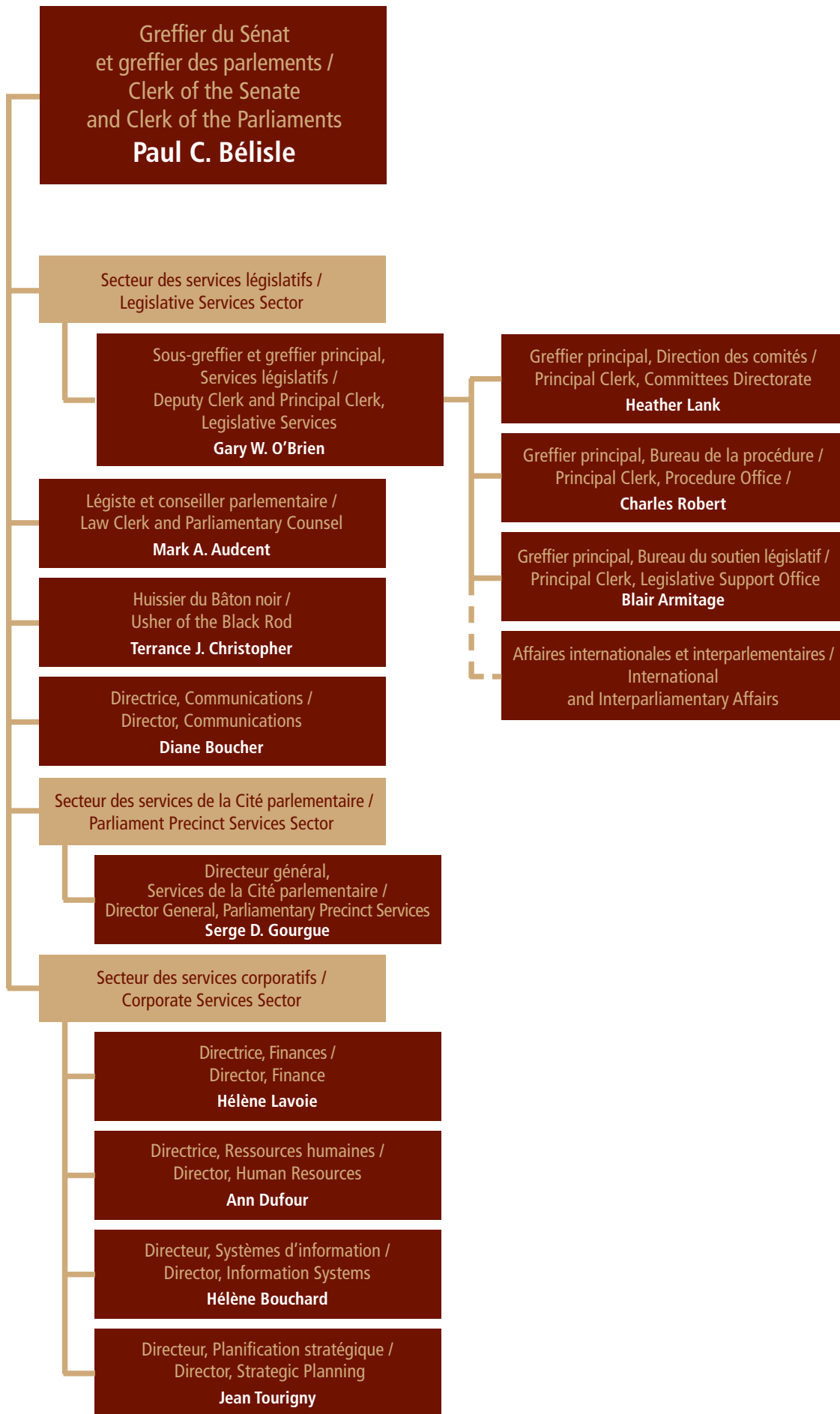
- améliorer la solidité du cadre de responsabilisation et de présentation des rapports;
- investir dans une gestion raisonnée des ressources humaines;
- assurer des communications efficaces et efficientes à l'interne et avec les Canadiens et les Canadiennes;
- miser sur la technologie;
- améliorer les services législatifs.

Responsabilisation et responsabilité

Chaque année, les dépenses du Sénat sont consignées dans les Comptes publics du Canada qui paraissent l'automne suivant la fin de l'exercice. Ces documents sont accessibles sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada à l'adresse suivante : www.tpsgc.gc.ca/recgen/text/pub-acc-f.html.

Voici quelques réalisations :

- Une évaluation de la capacité de la fonction de contrôleur moderne a été menée avec la participation des principaux directeurs et gestionnaires, qui ont procédé à un examen approfondi de tous les secteurs de gestion, notamment des mesures et indicateurs du rendement élaborés dans les différents secteurs.
- La structure de gouvernance de l'Administration a été rationalisée et regroupée en trois grands secteurs d'activité — Services législatifs, Cité parlementaire et Services corporatifs — afin d'optimiser l'utilisation des ressources, améliorer la coordination et offrir de meilleurs services.
- Le 6 mai 2004, le Sénat a adopté le *Règlement administratif du Sénat*, qui complète le *Règlement du Sénat* régissant la procédure et fait pareillement autorité.



- En 2004-2005, deux salles de comités du Sénat ont été réaménagées pour les doter d'installations complètes de télédiffusion, ce qui a permis au Sénat de doubler le nombre de séances de comités télédiffusées. Il est maintenant possible pour le public d'assister aux séances des comités sénatoriaux en direct sur Internet ou en rediffusion sur la chaîne CPAC. Pour en savoir plus, il suffit de consulter le site à l'adresse suivante : [www. parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca).
- Un exercice de révision de la classification a permis de mettre à jour toutes les descriptions de travail de l'Administration, puis une norme de classification et une échelle salariale communes ont été établies.
- Parallèlement, des négociations collectives ont été menées et, avant la fin de l'année financière 2005, deux conventions collectives ont été signées. La ronde de négociations a été particulièrement fructueuse puisque, pour la première fois, une entente a été conclue à la table de négociations.
- Un certain nombre de projets électroniques devraient accroître l'efficacité et la productivité en ce qui a trait à la procédure. C'est le cas entre autres du projet de démantèlement du *Manuel des greffiers de comité du Sénat*, qui a été intégré à un Projet de gestion du savoir, et du projet de *Création d'un milieu de travail favorisant la collaboration*, visant à permettre au secteur de se doter d'un outil électronique pour trouver les documents de recherche et l'information qui sont couramment partagés.
- Malgré la période de dissolution, le niveau d'activités des comités est demeuré très élevé pour l'année. Le nombre de témoins, de séances, de rapports, d'heures de séance et de projets de loi a été comparable à la moyenne des cinq dernières années, tandis que le nombre d'études spéciales et d'études préalables menées a dépassé la moyenne des cinq dernières années.
- La publication électronique hebdomadaire *Le Sénat cette semaine* a été créée. Lorsque le Sénat siège, elle est diffusée tous les vendredis à la grandeur du Sénat et à l'ensemble des médias et des membres de la Tribune de la presse parlementaire pour les informer des activités à venir des comités du Sénat.
- En plus d'exister en versions anglaise et française, les info-feuillets traitant de différents aspects du Sénat ont été produits dans les cinq langues les plus fréquemment utilisées au Canada (italien, allemand, cantonais, espagnol et inuktitut), et sont accessibles sur demande. Toutes les publications du Sénat destinées au public sont accessibles sur Internet à l'adresse suivante : www.parl.gc.ca.
- Le Centre des publications a produit les documents des 62 jours de séance, notamment les 124 *Débats du Sénat* (62 en anglais, 62 en français), les 62 *Journaux du Sénat* et les 62 *Feuilleton et Feuilleton des Avis*.

Le greffier du Sénat et greffier des Parlements est nommé par le gouverneur en conseil et fait fonction de chef de l'Administration du Sénat. Le bureau du greffier fournit des conseils sur la gouvernance générale, notamment en matière de planification et de gestion stratégique, administrative et financière; organise les structures administratives et financières internes; dirige l'Administration du Sénat et rend compte au Sénat par l'intermédiaire du Comité de la régie interne. Le greffier participe aussi à diverses activités diplomatiques et protocolaires au Parlement et à l'extérieur.

Le sous-greffier et greffier principal, Services législatifs aide le greffier à soutenir le travail du Sénat; assume la supervision fonctionnelle de tous les services législatifs; fait fonction de greffier du comité plénier et est responsable du greffier principal des comités et de la législation privée, du greffier principal de la procédure et du greffier principal du soutien législatif.

La Direction des comités fournit un soutien administratif à l'ensemble des comités, notamment en matière de gestion budgétaire et de préparation des liste de témoins; fournit des services de recherche et de consultation en matière de procédure aux présidents et aux membres des comités et transmet l'information relative aux comités aux parties intéressées, notamment aux groupes d'intérêts spéciaux, aux organismes de recherche, à l'ensemble du Parlement, aux médias et au grand public.

Le Bureau de la procédure s'occupe de la recherche sur la procédure; conseille les sénateurs et leur personnel en matière de procédure; gère le travail des Journaux et des Débats et vient en aide au Président, au greffier et aux sénateurs lors d'activités visant à assurer le rayonnement externe de l'institution.

Le Bureau du soutien législatif gère la télédiffusion de toutes les activités se déroulant au Sénat et des délibérations des comités; assume la gestion de l'information pour le Secteur législatif et veille à la diffusion des publications officielles du Sénat, à savoir les *Journaux du Sénat*, les *Débats du Sénat* et le *Feuilleton des Avis*.

Le légiste et conseiller parlementaire est nommé par résolution du Sénat et fait fonction de conseiller parlementaire, c'est-à-dire qu'il fournit des avis et opinions juridiques au Sénat et aux sénateurs sur des questions constitutionnelles, sur les règles et privilèges parlementaires et sur d'autres aspects du droit. Son bureau offre aussi des services de rédaction législative, c'est-à-dire qu'il conseille les sénateurs sur la forme et la teneur des projets de loi du gouvernement et des amendements proposés et qu'il rédige les projets de loi publics et privés émanant des sénateurs, les amendements aux projets de loi et les modifications au *Règlement du Sénat*. Il fait aussi fonction de conseiller juridique général.

L'Huissier du Bâton noir est nommé par le gouverneur en conseil et assume depuis toujours le rôle d'escorte attitrée du représentant de la Souveraine. Il supervise les fonctions administratives associées à l'ouverture des législatures; escorte le Président du Sénat dans la Chambre, prend note des présences au Sénat; s'occupe du Programme des pages du Sénat et, pendant chaque séance, supervise le travail des pages qui aident le Président, les sénateurs et les greffiers au Bureau en livrant des messages, en distribuant des documents et en assumant d'autres fonctions administratives, selon le cas.

La Direction des communications s'occupe du programme de communications du Sénat, notamment de ses relations avec les médias et des activités d'information publique et de diffusion, et fournit des avis stratégiques au Sénat et à l'Administration du Sénat sur la portée des décisions importantes touchant le fonctionnement et la procédure sur le plan des communications.

Les Services de la Cité parlementaire sont responsables de tous les services de gestion des installations et de logistique offerts aux sénateurs et à l'Administration du Sénat, notamment la gestion du matériel, l'imprimerie, l'entreposage et la gestion des biens, l'installation, le transport, l'entretien, les messageries, l'organisation logistique des salles de comités, la planification des locaux, l'aménagement et les projets connexes de même que la supervision du Service de sécurité, qui est lui-même responsable de la sécurité à l'intérieur de la Cité parlementaire.

Le Service de sécurité s'occupe de la prévention des incendies et des technologies de sécurité de l'information, du stationnement dans l'enceinte du Sénat, du contrôle des clés et de la délivrance des cartes d'identité et des photos de visas et de passeports.

La Direction des finances s'occupe de la planification, de la comptabilité, de l'analyse et des états financiers; fournit des services financiers aux sénateurs et à l'Administration du Sénat; gère tous les aspects des prestations auxquelles les sénateurs ont droit; élabore et met en œuvre les politiques et pratiques financières; prépare le budget du Sénat et exerce un contrôle budgétaire.

La Direction des ressources humaines élabore et met en œuvre un cadre de gestion efficace en ce qui concerne les politiques et les pratiques de gestion des ressources humaines. Elle fournit des services de gestion des ressources humaines aux sénateurs et à l'Administration du Sénat dans les domaines de la rémunération, des services au personnel, de la dotation, des relations de travail, de la négociation collective, de la classification, des langues officielles et de la formation.

La Direction des systèmes d'information offre aux sénateurs, à leur personnel et aux autres employés des services de consultation, de soutien et de formation techniques. Ses employés fournissent des conseils au sujet de l'exploitation et de l'utilisation des systèmes informatiques et des logiciels nécessaires au travail du Sénat. Ils assurent le soutien des applications nouvelles et déjà en place, font l'installation du matériel, des logiciels et des accessoires, installent et réparent les composantes, offrent aux usagers des services de dépannage au téléphone ou en personne et gèrent l'ensemble des appareils de télécommunications du Sénat.

En 2004-2005, **la Direction de la planification stratégique** a été créée pour s'occuper de tous les aspects de la modernisation de la gestion, notamment l'amélioration constante des pratiques et méthodes de gestion, la planification stratégique, la mise en œuvre du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG), la gouvernance et l'intégration des politiques.

Équité en matière d'emploi et diversité

Le Rapport sur l'équité en matière d'emploi du Sénat a été adopté par le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration en septembre 2004 avant d'être distribué à tous les sénateurs. Il fait état des principales variables démographiques observées au sein de l'effectif du Sénat, donne un aperçu de la représentation des différents groupes désignés et énumère quelques-unes des activités et des initiatives menées entre 2000 et 2004 pour faire du Sénat un employeur de choix.

Ces dernières années, le greffier du Sénat s'est fixé l'objectif de doter l'Administration du Sénat d'un effectif représentatif de la mosaïque culturelle et de la dualité linguistique de la société canadienne. Il veille donc, dans sa lettre d'appel annuelle, à ce que l'équipe de direction appuie sans réserve cet objectif et lui accorde la priorité au moment de recruter du personnel et de doter des postes.

Les cadres supérieurs de l'Administration sont complètement bilingues (CCC ou niveau d'exemption), tandis que les femmes et les francophones occupent 41 p. 100 des postes de cadres.

Les employés de l'Administration et les sénateurs ont pris part à diverses activités de sensibilisation et de promotion, comme par exemple :

- la Semaine de sensibilisation aux cultures autochtones (mai 2004) — en partenariat avec la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement;
- la Journée internationale de la femme (8 mars 2005) — en partenariat avec la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement;
- le Mois de l'histoire des Noirs (février 2005);
- la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes (Canada) — en partenariat avec la Commission de la capitale nationale (décembre 2004);
- le Mois de l'histoire des femmes (octobre 2004);
- la Journée canadienne du multiculturalisme (juin 2004);
- le Mois du patrimoine asiatique (mai 2004).



La députée du comté de Trois-Rivières, Paule Brunelle, ainsi que les sénateurs Lucie Pépin, Raynell Andreychuk et Mobina S.B. Jaffer, réunies pour honorer la femme

Un Sénat vert

En 2004, le Sénat, la Chambre des communes, la Bibliothèque du Parlement et la Direction de la Cité parlementaire de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ont regroupé leurs programmes environnementaux en une seule et même entité appelée *Partenaires pour une Colline verte*.

Le Sénat et ses partenaires parlementaires ont vu leurs efforts récompensés lorsqu'ils sont devenus les fiers lauréats d'un prix du Conseil canadien des ministres de l'Environnement pour la prévention de la pollution en 2005.



Les Partenaires, de gauche à droite : Brian Cameron, Benson Gorber, Christian Bourgeois, Lynn Brunet, Diane Peladeau, Benoit Giroux


Campagne de charité en milieu de travail du Sénat

Grâce à l'appui et à la générosité indéfectibles des employés du Sénat, le Sénat a recueilli 54 127,85 \$ dans le cadre de sa Campagne de charité en milieu de travail en 2004.



6 États financiers





« Pour diverses raisons, les comités du Sénat produisent habituellement des rapports de meilleure qualité que leurs homologues des Communes. Les enquêtes du Sénat ressemblent à plusieurs égards aux travaux des commissions royales et des groupes de travail, mais elles prennent moins de temps, coûtent moins cher, et les comités réussissent souvent à faire avaliser leurs recommandations. »

*Paul G. Thomas, Rôles législatifs du Sénat
et de la Chambre des communes, 2003*

Les états financiers du Sénat

Les dépenses engagées par le Sénat se répartissent entre quatre grands secteurs :

- les sénateurs et leurs bureaux;
- le fonctionnement de la Chambre;
- les comités et associations;
- le soutien administratif.

Voici les états de dépenses applicables à chacun de ces secteurs d'activité pour l'exercice 2004-2005.

Description	Fonctionnement	Immobilisations	Paiements de transfert	Total
Les sénateurs et leurs bureaux	33,835,141	161,541	177,970	34,174,652
Le fonctionnement de la Chambre	5,512,886	45,419		5,558,305
Les comités et associations	7,286,716	43,167	364,183	7,694,066
Le soutien administratif	21,209,880	2,014,719		23,224,599
Total	67,844,623	2,264,846	542,153	70,651,622

Dépenses 2004-2005		
Description	2004-2005	2003-2004
Personnel	49,730,525	48,784,433
Transports et communications	9,412,319	10,442,751
Information	199,778	124,528
Services professionnels et spéciaux	6,339,443	5,783,173
Achat de services de réparation et d'entretien	194,365	288,045
Services publics, fournitures et approvisionnements	951,329	949,454
Subventions et contributions	1,014,005	1,238,110*
Autres subventions et paiements	542,153	818,485
Autres subventions et paiements	2,860	8,710
Total des dépenses et fonctionnement	68,386,777	68,437,689


Dépenses d'immobilisations		
Description	2004-2005	2003-2004
Acquisition de machines et de matériel de bureau	2,264,845	3,752,894*
Total des dépenses d'immobilisations	2,264,845	3,752,894
Total des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations	70,651,622	72,190,583

*Données révisées pour 2003-2004 d'après les Comptes publics

7

Comment
nous joindre





« Nous profiterons de l'ultime liberté constitutionnelle : les droits de la minorité seront respectés. Sous la plupart des gouvernements, les droits de la majorité seuls comptent; il n'y a que dans les pays comme l'Angleterre, qui jouissent de la liberté constitutionnelle et vivent à l'abri de la tyrannie du despote absolu ou de la démocratie sans frein, que les droits des minorités sont respectés. »

John A. Macdonald, le 6 février 1865



La Colline du Parlement est plus qu'un lieu de travail pour les parlementaires et leur personnel : c'est un symbole national. Cet endroit chargé d'histoire et d'une grande beauté architecturale appartient non seulement à ceux qui y travaillent, mais à tous les Canadiens et les Canadiennes. Il existe diverses façons de visiter le Sénat et d'en apprendre davantage sur son histoire, son architecture et son fonctionnement.

Visites publiques et visites guidées

Les séances du Sénat et de ses comités sont ouvertes au public. Sur le million et plus de personnes qui se rendent chaque année sur la Colline du Parlement, 450 000 font une visite guidée de l'édifice du Centre, où logent le Sénat et la Chambre des communes. Pour en savoir plus, consultez le site Web à l'adresse suivante : www.parl.gc.ca.

Internet

Le site Web parlementaire (www.parl.gc.ca) renseigne les Canadiens et les Canadiennes sur le rôle du Parlement et sur ses activités courantes. Beaucoup de sénateurs ont également leur propre site Web, où ils consignent de l'information sur des questions d'actualité et des sujets concernant tout particulièrement les gens de leur région.

Les délibérations des comités sénatoriaux sont également diffusées sur le site Web parlementaire lorsque le Sénat siège.

Les principales publications du Sénat — notamment la version officielle des *Débats du Sénat du Canada*, des *Journaux du Sénat du Canada* et du *Règlement du Sénat*, de même que les bulletins et documents d'information *Le Sénat aujourd'hui*, *Le rapport du Sénat*, et les *Info-feuillets du Sénat* — sont également accessibles à l'adresse suivante : www.parl.gc.ca.

Télévision

La chaîne CPAC diffuse 20 heures de séances de comités sénatoriaux par semaine. Pour savoir quand vous pouvez voir vos sénateurs en action lorsqu'ils font l'analyse et discutent de questions qui vous tiennent à cœur, consultez l'horaire des émissions de télévision de votre région ou le calendrier de diffusion des travaux des comités sénatoriaux à l'adresse suivante : www.cpac.ca.

Renseignements

Pour en savoir plus sur le Sénat, il suffit de communiquer avec nous. Voici nos coordonnées :

Ligne sans frais : 1-800-267-7362

N° de téléphone : 992-1149 (pour la région de la capitale nationale)

Ligne ATS : (613) 995-2266

Télécopieur : (613) 995-4998

Courriel : sencom@sen.parl.gc.ca

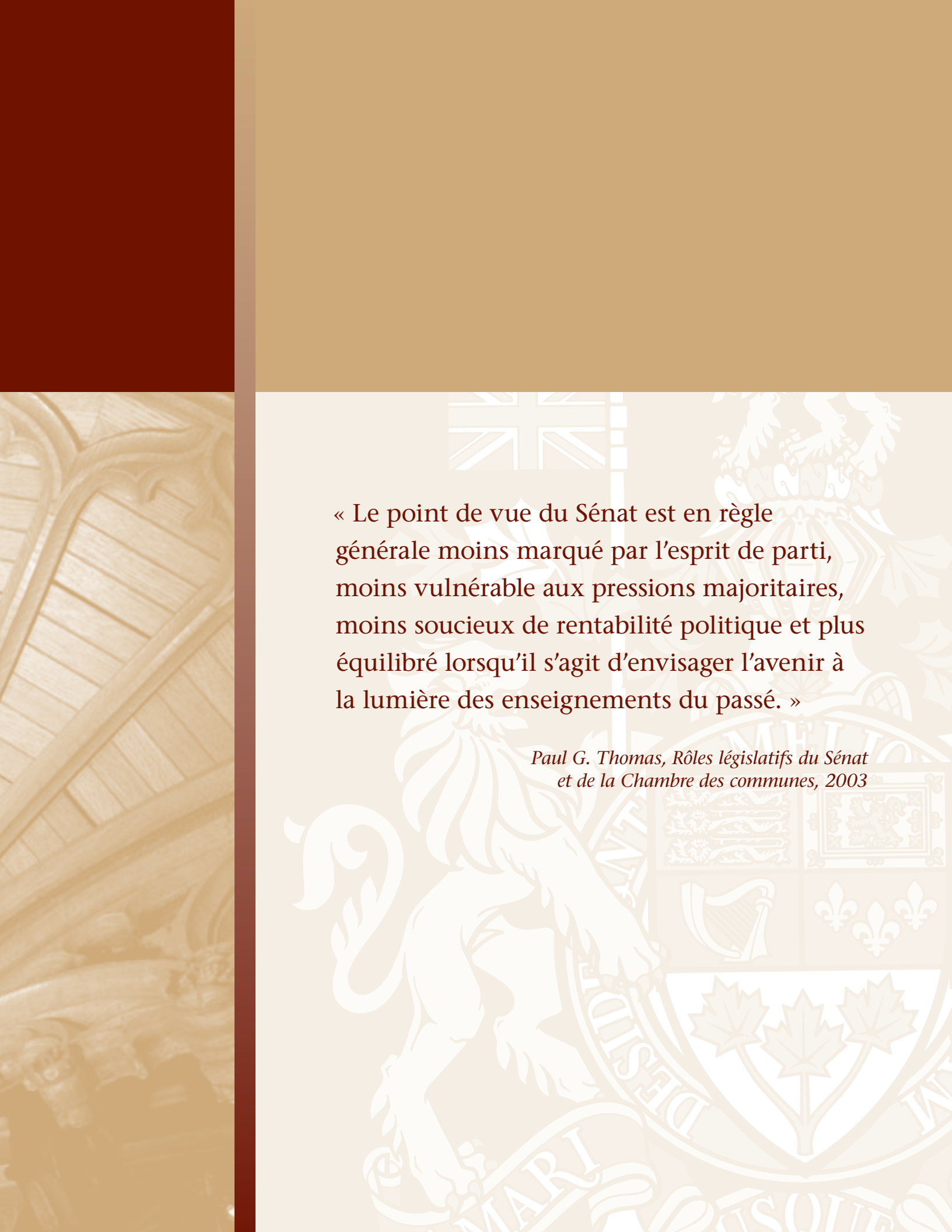
Internet : www.parl.gc.ca



8

Annexes





« Le point de vue du Sénat est en règle générale moins marqué par l'esprit de parti, moins vulnérable aux pressions majoritaires, moins soucieux de rentabilité politique et plus équilibré lorsqu'il s'agit d'envisager l'avenir à la lumière des enseignements du passé. »

*Paul G. Thomas, Rôles législatifs du Sénat
et de la Chambre des communes, 2003*

Annexe A

Décisions du Président

Une grande partie de la fonction du Président au Sénat consiste à rendre des décisions sur les rappels au Règlement et les questions de privilège. Au cours de l'année 2004-2005, le Président Hays a rendu sept décisions de fond, qui sont résumées ci-dessous.

Question de privilège – Faits et événements survenus durant les délibérations du Sénat sur le projet de loi C-250

28 avril 2004 – Journaux du Sénat, pp. 475-478

Contexte : Le sénateur Anne Cools a soulevé une question de privilège pour protester contre le fait que des sénateurs avaient été privés de leur droit de participer au débat lorsque Son Honneur la Présidente avait donné la parole au sénateur qui avait posé la question préalable sur le projet de loi C-250, projet de loi privé d'initiative parlementaire, plutôt qu'à l'un des nombreux autres sénateurs qui souhaitaient aussi prendre la parole.

Question : Est-il contraire aux usages et aux règles de poser la question préalable sur un projet de loi privé? La décision de la Présidente a-t-elle lésé les droits des autres sénateurs qui voulaient intervenir dans le débat?

Décision : Il n'y a pas d'atteinte au privilège.

Raisons invoquées par la Présidente intérimaire : La motion visant à terminer l'examen d'un projet de loi privé est inhabituelle mais ne va pas à l'encontre des règles et des usages du Sénat, et la confusion concernant son mode d'application n'en interdit pas le recours. Bien qu'il ne soit pas courant au Sénat pour l'appuyeur de demander la parole immédiatement après l'auteur de la motion, le Président n'est pas tenu de s'interposer. Les sénateurs n'ont pas été privés de la possibilité de participer au débat. En fait, une fois que la question préalable est posée, même les sénateurs qui ont déjà pris la parole sur la motion principale peuvent intervenir de nouveau.

Question de privilège – Décision du Président

5 mai 2004 – Journaux du Sénat, pp. 512-513

Contexte : Le sénateur Anne Cools a soulevé une question de privilège pour contester une décision rendue par la Présidente intérimaire concernant la validité des débats sur le projet de loi C-250. Elle soutenait que le résumé de sa position énoncé dans la décision était inexact et déformait son point de vue.

Question : Les propos ont-ils été rapportés incorrectement dans la décision?

Décision : Il n'y a pas à première vue d'atteinte au privilège.

Raisons invoquées par le Président : Les explications données au Sénat ne changent en rien les raisons de la décision. Il aurait fallu faire appel de la décision immédiatement après et non tenter d'en appeler indirectement au moyen d'une question de privilège.

Rappels au Règlement – Recevabilité d'un avis de motion d'attribution de temps présenté par le gouvernement

13 mai 2004 – *Journaux du Sénat*, pp. 556-557

Contexte : Juste après que la question eut été mise aux voix et que le vote sur le projet de loi C-3 eut été reporté, et après que le leader adjoint du gouvernement eut donné avis d'une motion d'attribution de temps, le leader adjoint de l'opposition a invoqué le Règlement en faisant valoir que l'avis était irrecevable parce qu'il interrompait les délibérations sur le projet de loi.

Question : Y a-t-il des catégories de questions inscrites à l'ordre du jour, sous la rubrique *Affaires du gouvernement*, qui sont différentes en raison de la prochaine étape procédurale qui les attend, qu'il s'agisse d'un vote, de la décision du Sénat de poursuivre le débat ou de toute autre mesure concernant les *Affaires du gouvernement*?

Décision : Il n'y a pas matière à un recours au Règlement et le débat sur l'article est ajourné aux fins de l'article régissant l'attribution de temps.

Raisons invoquées par le Président : Un article reste inscrit au *Feuilleton* sous la rubrique *Affaires du gouvernement*, que le débat soit ajourné par accord du Sénat ou par une quelque autre procédure avec le consentement unanime; par l'application du Règlement, il s'agit d'un article des *Affaires du gouvernement* qui doit être abordé à la séance suivante.



17 novembre 2004 – *Journaux du Sénat*, pp. 176-179

Contexte : Le sénateur Lowell Murray a invoqué le Règlement durant le débat en deuxième lecture du projet de loi S-13. Selon lui, le projet de loi exige le consentement royal parce qu'il vise à élire le Président du Sénat par scrutin secret et prive le gouverneur général de sa prérogative de nommer le Président.

Question : Le projet de loi S-13 exige-t-il le consentement royal?

Décision : Le projet de loi exige le consentement royal.

Raisons invoquées par le Président : Toute mesure législative qui touche les prérogatives, les revenus héréditaires, les biens ou les intérêts de la Couronne exige le consentement royal, c'est-à-dire le consentement du gouverneur général en sa qualité de représentant du Souverain. L'adoption de ce projet de loi toucherait la prérogative exercée par le gouverneur général.

Recours au Règlement – article 46

9 décembre 2004 – *Journaux du Sénat*, pp. 285-288

Contexte : Le sénateur David Tkachuk a invoqué le Règlement au sujet de l'application de l'article 46. Il fait valoir que le discours prononcé par le parrain du projet de loi C-4 sur la motion de deuxième lecture violait l'article 46 du Règlement parce qu'il était identique à celui prononcé par un ministre à la Chambre des communes.

Question : Est-il contraire au Règlement de reprendre un discours prononcé à l'autre endroit?

Décision : Le recours au Règlement n'est pas justifié.

Raisons invoquées par le Président : Une importante exception prévue à l'article 46 permet de citer un discours prononcé par un ministre sur une question de politique gouvernementale. Les mesures législatives étant clairement une expression de la politique gouvernementale, les discours prononcés au Sénat par les parrains de projets de loi, même s'ils s'inspirent de discours prononcés par des ministres à la Chambre des communes, ne sont pas interdits par l'article 46.



Recours au Règlement – Permission du Sénat pendant les affaires courantes

23 février 2005 – *Journaux du Sénat*, pp. 490-492

Contexte : Le sénateur John Lynch-Staunton a invoqué le Règlement pour s'opposer à la troisième lecture et à l'adoption du projet de loi C-14, qui a été adopté avec la permission du Sénat le jour même où un comité en a fait rapport sans amendement. Le sénateur s'oppose à cet examen accéléré d'un projet de loi, surtout parce qu'il a eu lieu durant la période réservée aux affaires courantes.

Question : Le Président a-t-il le pouvoir d'empêcher qu'une situation semblable ne se reproduise pendant la période réservée aux affaires courantes?

Décision : Ce genre de situation est peu fréquent, mais n'est pas contraire aux usages et aux règles.

Raisons invoquées par le Président : Lorsque le Sénat a accepté d'accorder une permission et de mettre la question aux voix, il s'est de ce fait écarté des affaires courantes pour la durée du débat, jusqu'à ce qu'il soit tranché ou ajourné. Le Sénat avait consenti à l'unanimité à procéder ainsi et le Président n'avait pas le pouvoir d'empêcher cette façon de procéder.

Recours au Règlement – Consentement royal

8 mars 2005 – *Journaux du Sénat*, pp. 544-547

Contexte : Le sénateur Anne Cools a recouru au Règlement pour faire valoir que le projet de loi C-6 exigeait le consentement royal parce qu'il modifiait le poste de solliciteur général, qui est un agent de la Couronne.

Question : Les pouvoirs exercés en vertu de la prérogative de la Reine ou du gouverneur général sont-ils touchés par ce projet de loi? L'abolition du poste de solliciteur général en tant qu'agent de la Couronne exige-t-elle le consentement royal?

Décision : Le recours au Règlement n'est pas fondé.

Raisons invoquées par le Président : Rien dans le projet de loi ne donne à comprendre que l'un des pouvoirs conférés par la prérogative sera limité ou aboli. Le consentement royal n'a pas été requis par le passé au moment de l'adoption d'une loi visant à refondre le portefeuille du solliciteur général.



Annexe B

Liste alphabétique des comités permanents, mixtes et spéciaux du Sénat du Canada en date du 31 mars 2005

Vous trouverez une liste des comités sénatoriaux et une description de leur mandat et de leur composition dans le site Web du Parlement du Canada (www.parl.gc.ca) sous la rubrique « Travaux des comités ». Le site vous donnera aussi accès à la liste des études en cours pour chaque comité, au calendrier des réunions, aux procès-verbaux, aux listes de témoins entendus, aux rapports et aux communiqués de presse.

Les renseignements qui figurent dans la présente partie sont extraits du *Rapport annuel 2004-2005 – Activités et dépenses – Direction des comités*, qui peut être consulté à l'adresse suivante : www.parl.gc.ca.

Comité permanent des affaires étrangères

Mandat : Examiner les projets de loi et autres matières concernant les relations étrangères et les relations avec le Commonwealth en général, y compris : (1) les traités et accords internationaux; (2) le commerce extérieur; (3) l'aide à l'étranger; (4) la défense et (5) les affaires territoriales et côtières. Depuis avril 1994, le comité a été autorisé à surveiller l'application de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis et de l'Accord de libre-échange nord-américain* ainsi que toute autre mesure commerciale connexe.

Président : Le sénateur Stollery (libéral)

Vice-président : Le sénateur Di Nino (conservateur)

Les sénateurs (nommés par le Comité de sélection) : Andreychuk, *Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.), Carney, C.P., Corbin, De Bané, C.P., Di Nino, Downe, Eyton, Grafstein, *Kinsella (ou Stratton), Poy, Prud'homme, C.P., Robichaud, C.P., Stollery.

Autres sénateurs qui ont participé aux travaux du comité : Les sénateurs Banks, Jaffer, Losier-Cool, Mahovlich.

Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

Mandat : Examiner les projets de loi ainsi que toute autre question concernant les affaires juridiques et constitutionnelles en général, y compris : (1) les relations fédérales-provinciales; (2) l'administration de la justice, la réforme du droit et toute affaire connexe; (3) le corps judiciaire; (4) toutes les questions essentiellement juridiques et (5) les projets de loi privés non confiés spécifiquement à un autre comité, y compris ceux qui concernent le mariage et le divorce.

Présidente : Le sénateur Bacon (libérale)

Vice-président : Le sénateur Eyton (conservateur)

Les sénateurs (nommés par le Comité de sélection) : Andreychuk, *Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.), Bacon, Cools, Eyton, Joyal, C.P., *Kinsella (ou Stratton), Mercer, Milne, Nolin, Pearson, Ringuette, Rivest, Sibbeston.

Autres sénateurs qui ont participé aux travaux du comité : Les sénateurs Lapointe, Léger, Robichaud, C.P.

*Membre d'office

Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Mandat : Examiner les projets de loi ainsi que toute autre matière concernant les affaires sociales, les sciences et la technologie en général, y compris : (1) les affaires des anciens combattants; (2) les affaires des Indiens et des Inuits; (3) les affaires culturelles et les arts; (4) les affaires sociales et ouvrières; (5) la santé et le bien-être; (6) les pensions; (7) le logement; (8) la condition physique et le sport amateur; (9) l'emploi et l'immigration; (10) les affaires des consommateurs et (11) les affaires de la jeunesse. Entre 1984 et 2000, le comité a formé, à chaque session, un Sous-comité des anciens combattants pour s'occuper des questions portant expressément sur les anciens combattants canadiens.

Président : Le sénateur Kirby (libéral)

Vice-président : Le sénateur Keon (conservateur)

Les sénateurs (nommés par le Comité de sélection) : *Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.), Callbeck, Cochrane, Cook, Cordy, Fairbairn, C.P., Gill, Johnson, Keon, *Kinsella (ou Stratton), Kirby, LeBreton, Morin, Pépin.

Autres sénateurs qui ont participé aux travaux du Comité : Les sénateurs Callbeck, Chaput, Comeau, Kinsella, Milne, Trenholme Counsell.

Comité permanent de l'agriculture et des forêts

Mandat : Examiner les projets de loi et toute autre question concernant l'agriculture et les forêts en général, ainsi que tout ce qui a trait à la Commission canadienne du blé.

Présidente : La sénatrice Fairbairn, C.P. (libérale)

Vice-président : Le sénateur Gustafson (conservateur)

Les sénateurs (nommés par le Comité de sélection) : *Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.), Callbeck, Fairbairn, C.P., Gustafson, Harb, Hubley, Kelleher, C.P., *Kinsella (ou Stratton), Mahovlich, Mercer, Oliver, Ringuette, Sparrow, Tkachuk.

Autres sénateurs qui ont participé aux travaux du comité : Les sénateurs Cordy, Downe, Gill, Kinsella, Losier-Cool, Robichaud, C.P., Trenholme Counsell.

Comité permanent des banques et du commerce

Mandat : Examiner les projets de loi ainsi que toute autre question concernant les banques et le commerce en général, y compris : (1) les assurances, les sociétés fiduciaires et compagnies de prêt, les sociétés de crédit, les caisses populaires et les sociétés de petits prêts; (2) la douane et l'accise; (3) la législation fiscale; (4) les brevets et droits d'auteur; (5) les sociétés et (6) les faillites.

Président : Le sénateur Grafstein (libéral)

Vice-président : Le sénateur Angus (conservateur)

Les sénateurs (nommés par le Comité de sélection) : Angus, *Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.), Biron, Fitzpatrick, Grafstein, Harb, Hervieux-Payette, C.P., Kelleher, C.P., *Kinsella (ou Stratton), Massicotte, Meighen, Moore, Plamondon, Tkachuk.

Autres sénateurs qui ont participé aux travaux du Comité : Les sénateurs Chaput, Cordy, Day, Forrestall, Gustafson, Losier-Cool, Mahovlich, Mercer, Oliver, St. Germain C.P. Robichaud, C.P.

*Membre d'office



Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement

Mandat : Conseiller les Présidents du Sénat et de la Chambre des communes dans l'exercice de leur autorité sur la Bibliothèque du Parlement et leur faire des recommandations concernant la régie de la bibliothèque et la bonne utilisation des crédits votés par le Parlement pour l'achat de livres, de cartes et d'autres objets destinés à y être déposés.

Coprésidente : La sénatrice Trenholme Counsell (libérale)

Les sénateurs (nommés par le Comité de sélection) : Lapointe, LeBreton, Poy, Stratton, Trenholme Counsell.

Comité permanent des droits de la personne

Mandat : Examiner les matières concernant les droits de la personne en général.

Présidente : La sénatrice Andreychuk (conservatrice)

Vice-présidente : La sénatrice Pearson (libérale)

Les sénateurs (nommés par le Comité de sélection) : Andreychuk, *Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.), Carstairs, C.P., Ferretti Barth, *Kinsella (ou Stratton), LaPierre, LeBreton, Oliver, Pearson, Poulin, Poy.

Autres sénateurs qui ont participé aux travaux du comité : Les sénateurs Chaput, Losier-Cool, Pépin.

Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

Mandat : Examiner les projets de loi ainsi que toute autre question concernant l'énergie, l'environnement et les ressources naturelles en général, y compris : (1) les mines et les ressources naturelles autres que les pêches et les forêts; (2) les pipelines, les lignes de transmission et le transport de l'énergie; (3) l'environnement et (4) toute autre question relative à l'énergie.

Président : Le sénateur Banks (libéral)

Vice-présidente : La sénatrice Cochrane (conservatrice)

Les sénateurs (nommés par le Comité de sélection) : Adams, Angus, *Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.), Banks, Buchanan, C.P., Christensen, Cochrane, Finnerty, Gill, Gustafson, *Kinsella (ou Stratton), Lavigne, Milne, Spivak.

Autres sénateurs qui ont participé aux travaux du comité : Les sénateurs Chaput, Forrestall, Harb, Hubley, Kenny, Oliver.

Comité mixte permanent d'examen de la réglementation

Mandat : Conformément aux dispositions de la *Loi sur les textes réglementaires*, le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation étudie, sur une base continue, la plupart des règlements fédéraux pour en vérifier la conformité à certains critères approuvés par les deux Chambres. Le comité peut faire rapport à celles-ci de toute question ou préoccupation qu'il a à cet égard.

Coprésident : Le sénateur Bryden (libéral)

Les sénateurs (nommés par le Comité de sélection) : Baker, C.P., Biron, Bryden, Hervieux-Payette, C.P., Kelleher, C.P., Lynch-Staunton, Moore, Nolin.

*Membre d'office

Comité permanent des finances nationales

Mandat : Se pencher sur les dépenses effectuées par le gouvernement, soit directement dans un budget, soit indirectement en vertu de projets de loi portant pouvoir d'emprunt ou se rapportant aux dépenses prévues dans le budget. Le comité a aussi pour mandat d'examiner le rapport de la vérificatrice générale.

Président : Le sénateur Oliver (conservateur)

Vice-président : Le sénateur Day (libéral)

Les sénateurs (nommés par le Comité de sélection) : *Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.), Biron, Comeau, Cools, Day, Ferretti Barth, Finnerty, Harb, *Kinsella (ou Stratton), Mahovlich, Murray, C.P., Oliver, Ringuette, Stratton.

Autres sénateurs qui ont participé aux travaux du comité : Les sénateurs Carstairs, C.P., Downe, Hubley, Lavigne, Massicotte, Mercer, Poy, Smith, C.P., Stollery.

Comité sénatorial spécial sur la Loi antiterroriste

En octobre 2001, en réponse aux attentats terroristes perpétrés à New York, à Washington et en Pennsylvanie et à la demande des Nations Unies, le gouvernement du Canada a présenté le projet de loi C-36, *Loi antiterroriste*. Étant donné l'urgence de la situation à l'époque, le Parlement a été prié d'accélérer l'étude de la mesure législative en question, et le projet de loi a reçu la sanction royale en décembre 2001.

Toutefois, en raison des préoccupations exprimées quant à la difficulté de pleinement évaluer les incidences de ce projet de loi en si peu de temps, il a été convenu que, trois ans plus tard, on demanderait au Parlement d'examiner les dispositions de la loi et ses effets sur les Canadiens et les Canadiennes, avec l'avantage du recul. Le 13 décembre 2004, le Sénat a créé le Comité sénatorial spécial sur la Loi antiterroriste pour s'acquitter de ses obligations législatives à cet égard.

En février 2005, le comité s'est attelé à la tâche et, au cours de l'exercice 2004-2005, il a recueilli les témoignages de ministres, de hauts fonctionnaires et d'experts nationaux et internationaux en matière de menace terroriste. Le comité poursuivra ses travaux au cours de l'exercice 2005-2006 afin de respecter l'échéance du 18 décembre 2005 pour le dépôt de son rapport.

Présidente : La sénatrice Fairbairn, C.P. (libérale)

Vice-président : Le sénateur Lynch-Staunton (conservateur)

Nominations approuvées suite à l'adoption d'une motion du Sénat : Andreychuk, *Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.), Day, Fairbairn, C.P., Fraser, Harb, Jaffer, Joyal, C.P., *Kinsella (ou Stratton), Lynch-Staunton.

Autres sénateurs qui ont participé aux travaux du comité : Les sénateurs Christensen, Cools, Smith, C.P.

Comité permanent des langues officielles

Mandat : Le 10 octobre 2002, le Sénat s'est dissocié de l'ancien Comité mixte permanent des langues officielles et a créé son propre Comité permanent des langues officielles. Composé de neuf membres, ce comité a pour mandat d'étudier, sur décision du Sénat, les projets de loi, messages, pétitions, interpellations, documents et autres matières concernant les langues officielles en général.

Président : Le sénateur Corbin (libéral)

Vice-président : Le sénateur Buchanan, C.P. (conservateur)

Les sénateurs (nommés par le Comité de sélection) : *Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.), Chaput, Comeau, Corbin, Jaffer, *Kinsella (ou Stratton), Lavigne, Léger, Merchant, Meighen, St. Germain, C.P.

Autres sénateurs qui ont participé aux travaux du Comité : Les sénateurs Gauthier, Keon, Losier-Cool, Murray, C.P., Trenholme Counsell.

*Membre d'office

Comité permanent des pêches et des océans

Mandat : Examiner les projets de loi, messages, pétitions, interpellations, documents et autres matières concernant les pêches et les océans en général.

Président : Le sénateur Comeau (conservateur)

Vice-présidente : La sénatrice Hubley (libérale)

Les sénateurs (nommés par le Comité de sélection) : Adams, *Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.), Bryden, Comeau, Cook, Fitzpatrick, Hubley, Johnson, *Kinsella (ou Stratton), Mahovlich, Meighen, Phalen, St. Germain, C.P., Watt.

Autres sénateurs qui ont participé aux travaux du comité : Les sénateurs De Bané, C.P., Downe, Merchant, Robichaud, C.P.

Comité permanent des peuples autochtones

Mandat : Examiner les projets de loi ainsi que toute autre question concernant les peuples autochtones du Canada.

Président : Le sénateur Sibbeston (libéral)

Vice-président : Le sénateur St. Germain, C.P. (conservateur)

Les sénateurs (nommés par le Comité de sélection) : Angus, *Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.), Buchanan, C.P., Christensen, Fitzpatrick, Gustafson, *Kinsella (ou Stratton), Léger, Mercer, Pearson, Sibbeston, St. Germain, C.P., Trenholme Counsell, Watt.

Autres sénateurs qui ont participé aux travaux du comité : Les sénateurs Banks, Fitzpatrick, Forrestall, Hubley, Stratton.

Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

Mandat : Examiner toutes les questions financières ou administratives touchant l'administration interne du Sénat; étudier et approuver les budgets demandés par les comités et établir des lignes directrices sur des questions telles que les frais de déplacement et de recherche des sénateurs. Le comité est autorisé à exécuter son mandat de sa propre initiative, c'est-à-dire sans devoir attendre d'ordre de renvoi du Sénat.

Président : Le sénateur Furey (libéral)

Vice-président : Le sénateur Nolin (conservateur)

Les sénateurs (nommés par le Comité de sélection) : *Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.), Banks, Cook, Day, De Bané, C.P., Di Nino, Furey, Jaffer, Kenny, Keon, *Kinsella (ou Stratton), Lynch-Staunton, Massicotte, Nolin, Poulin, Robichaud, C.P., Stratton.

Autres sénateurs qui ont participé aux travaux du comité : Les sénateurs Smith, C.P., Stollery.

Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement

Mandat : (1) Proposer périodiquement au Sénat, de sa propre initiative, des modifications au Règlement; (2) examiner sur un ordre de renvoi du Sénat toute question de privilège et en faire rapport au besoin et (3) étudier les ordres et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement.

Président : Le sénateur Smith, C.P. (libéral)

*Membre d'office

Vice-président : Le sénateur Lynch-Staunton (conservateur)

Les sénateurs (nommés par le Comité de sélection) : Andreychuk, *Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.), Chaput, Cools, Di Nino, Fraser, Furey, Jaffer, Joyal, C.P., *Kinsella (ou Stratton), LeBreton, Lynch-Staunton, Maheu, Milne, Poulin, Robichaud, C.P., Smith, C.P.

Autres sénateurs qui ont participé aux travaux du Comité : Les sénateurs Cook, Corbin, Kenny, Pearson, Poy

Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense

Mandat : Examiner les questions concernant la défense et la sécurité en général, y compris les affaires des anciens combattants.

Président : Le sénateur Kenny (libéral)

Vice-président : Le sénateur Forrestall (conservateur)

Les sénateurs (nommés par le Comité de sélection) : Atkins, *Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.), Banks, Cordy, Day, Forrestall, Kenny, *Kinsella (ou Stratton), Lynch-Staunton, Meighen, Munson.

Autres sénateurs qui ont participé aux travaux du comité : Les sénateurs Christensen, Cools, Downe, Losier-Cool, Mercer, Moore, Nolin, Phalen, Stollery, Tkachuk et Trenholme Counsell.

Sous-comité des anciens combattants

(Sous-comité du Comité de la sécurité nationale et de la défense)

Mandat : Examiner les questions touchant expressément les anciens combattants canadiens.

Président : Le sénateur Meighen (conservateur)

Vice-président : Le sénateur Day (libéral)

Membres : Les sénateurs Atkins, Banks *Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.) Day, Forrestall, Kenny, *Lynch-Staunton (ou Kinsella), Meighen.

Comité permanent de sélection

Mandat : Extrait du *Règlement du Sénat du Canada* :

85. (1) Au début de chaque session est constitué un Comité de sélection formé de neuf sénateurs et chargé de désigner :
- a) un sénateur qui présidera la Chambre à titre temporaire;
 - b) les sénateurs qui seront membres des divers comités particuliers
- (2) Le Comité de sélection présente au Sénat, dans les cinq premiers jours de séance de la session, un rapport distinct sur la désignation du sénateur chargé d'assumer la présidence à titre temporaire, conformément à l'alinéa (1)a) ci-dessus.

Présidente : La sénatrice Losier-Cool (libérale)

Vice-présidente : Le sénateur LeBreton (conservatrice)

Membres (désignés par le Sénat) : Les sénateurs *Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.), Bacon, Carstairs, C.P., Comeau, Fairbairn, C.P., LeBreton, Losier-Cool, *Kinsella (ou Stratton), Stratton, Tkachuk.

*Membre d'office

Comité permanent des transports et des communications

Mandat : Examiner les questions relatives aux domaines suivants :

- les transports et les communications par voie de terre, d'air, d'eau et d'espace; que ce soit par radio, téléphone, télégraphe, fil, câble, micro-onde, sans-fil, télévision, satellite, radiodiffusion, communications postales, ou toute autre forme, méthode ou moyen;
- le tourisme;
- les transporteurs publics;
- la navigation, le transport maritime et les voies navigables.

Présidente : La sénatrice Fraser (libérale)

Vice-président : Le sénateur Tkachuk (conservateur)

Les sénateurs (nommés par le Comité de sélection) : *Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.), Baker, C.P., Carney, C.P., Eyton, Fraser, Gill, Johnson, *Kinsella (ou Stratton), LaPierre, Merchant, Munson, Phalen, Tkachuk, Trenholme Counsell.

Autres sénateurs qui ont participé aux travaux du Comité : Les sénateurs Angus, Banks, Carstairs, C.P., Chaput, Di Nino, Fairbairn, C.P., Forrestall, Hubley, LeBreton, Massicotte, Mercer, Milne.

*Membre d'office

Annexe C

Glossaire de terminologie parlementaire*

ajournement, levée de séance Suspension des travaux, de quelques minutes à plusieurs mois, pour les reprendre au cours de la même session.

amendement Modification proposée à une motion, à un projet de loi ou à un rapport de comité.

bicaméral Se dit d'un Parlement comprenant deux Chambres, par exemple, le Sénat et la Chambre des communes.

Bureau Table qui se trouve devant le fauteuil du Président et où s'assoient le greffier et les autres « greffiers au Bureau ».

caucus Réunion de tous les sénateurs et députés d'un même parti.

comité Organisme chargé d'étudier toute question dont il est saisi par le Sénat, y compris les projets de loi.

comité permanent Comité créé par le Règlement du Sénat.

Débats du Sénat Compte rendu des délibérations du Sénat publié après chaque jour de séance et basé sur le texte révisé et corrigé des « bleus ».

deuxième lecture Étape de l'étude au cours de laquelle le principe et l'objet du projet de loi sont discutés et ensuite adoptés ou rejetés.

discours du Trône Discours habituellement prononcé par le gouverneur général à l'ouverture d'une session du Parlement. Le discours donne un aperçu du programme législatif du gouvernement pour la session. Il est prononcé au Sénat devant les membres des deux Chambres.

édicter, promulguer une loi Une assemblée législative adopte des projets de loi, mais l'édiction d'une loi requiert encore la sanction royale.

étape de l'étude en comité Étude détaillée des articles d'un projet de loi avant ou après la deuxième lecture.

étude préliminaire d'un projet de loi Étude soit d'un avant-projet de loi ou de la teneur d'un projet de loi avant sa présentation officielle, soit d'un projet de loi avant la deuxième lecture.

Feuilleton Travaux du jour du Sénat; ordre du jour officiel des séances du Sénat. Il est publié chaque jour de séance et comprend toutes les questions qui peuvent être abordées au cours de la journée.

gouverneur en conseil Le gouverneur général agissant sur l'avis et avec le consentement des membres du Conseil privé qui forment le Cabinet.

greffier à la procédure Membre de l'équipe des greffiers à la procédure qui assume diverses fonctions liées à l'administration et à la procédure.

greffier du Sénat Conseiller principal en procédure parlementaire auprès du Président du Sénat et des sénateurs. Il assume aussi la responsabilité de la direction et de l'administration sous l'autorité du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

greffiers au Bureau Greffiers chargés de fournir des conseils sur les questions de procédure lorsque le Sénat siège.

huissier du bâton noir Haut fonctionnaire du Sénat qui transmet les messages à la Chambre des communes lorsque les députés sont convoqués au Sénat par le gouverneur général ou son suppléant.

Journaux du Sénat Compte rendu officiel des délibérations de la Chambre.

leader du gouvernement Sénateur responsable de l'organisation des affaires de son parti à la Chambre.

lecture (d'un projet de loi) Une des étapes de l'adoption d'un projet de loi. Dans les premiers temps du Parlement britannique, un projet de loi était lu à haute voix trois fois par le greffier. De nos jours, chaque lecture (première, deuxième et troisième) joue un rôle particulier dans le processus législatif.

Loi constitutionnelle Un des textes de loi, le premier datant de 1867, qui renferme la plupart des règles écrites de la Constitution canadienne, autrefois intitulés *Actes de l'Amérique du Nord Britannique*. La *Loi constitutionnelle de 1982* contient la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Loi sur le Parlement du Canada Loi qui officialise les privilèges dévolus au Parlement et qui établit la structure administrative des deux Chambres.

masse Bâton massif, lourd et richement orné qui symbolise l'autorité.

membre d'office Personne rattachée de façon non officielle à un comité (autre que le personnel de recherche ou les conseillers).

ordre permanent Ordre que le Sénat adopte afin de régir ses travaux. Un tel ordre demeure en vigueur de façon permanente.

page Étudiant engagé pour transmettre des messages et livrer des documents parlementaires et autres aux sénateurs, au Sénat et dans les salles de comités.

première lecture Étape de pure formalité dans l'adoption d'un projet de loi. La motion portant première lecture et ordre d'impression est présentée immédiatement après que la Chambre a autorisé le dépôt du projet de loi. Elle ne donne lieu à aucun débat ni amendement et son adoption est tenue pour acquise sans mise aux voix.

projet de loi Texte de loi proposé au Parlement.

projet de loi de finances Projet de loi d'intérêt public qui entraîne la dépense de deniers publics ou l'imposition d'une taxe ou d'un impôt.

projet de loi du Sénat Projet de loi d'intérêt public ou privé émanant du Sénat. Les projets de loi du Sénat, dont le numéro est précédé de la lettre « S » plutôt que de la lettre « C », sont transmis à la Chambre des communes après leur adoption en troisième lecture au Sénat.

sénateur indépendant Sénateur qui n'est pas membre d'un parti politique reconnu.

session Une des périodes de base qui divise une législature et qui comprend normalement plusieurs séances. Les sessions commencent par un discours du Trône et se terminent par une prorogation.

sous-comité Comité secondaire d'un comité créé parmi ses membres et auquel il délègue certains de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport au Sénat.

tribune Emplacement réservé au public, aux journalistes ou aux visiteurs de marque qui assistent aux séances.

troisième lecture Dernière étape de l'étude d'un projet de loi au terme de laquelle le projet de loi en entier est adopté ou rejeté.

whip Sénateur chargé de tenir les membres de son parti au courant des travaux du Sénat et de veiller à leur présence, particulièrement lorsqu'une mise aux voix est prévue. Normalement chaque parti a un whip en chef et plusieurs whips adjoints.

*Source : *Vocabulaire du Parlement, édition revue et augmentée, Bulletin de terminologie n° 240*, Services à la clientèle, Bureau de la traduction, Ottawa, ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1998.